

**APPEL PERMANENT EN MATIERE DE RECHERCHES SUR
LE HANDICAP ET LA PERTE D'AUTONOMIE**

Projets et réseaux de recherche

SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DE RESEAUX DE RECHERCHE

Titre du Projet

*Réseau de recherche et de développement sur les activités corporelles
dans le secteur du handicap et de la perte d'autonomie : histoire
sociale et sociologie des organisations en France continentale et aux
Antilles françaises*

Volume ANNEXE

Rapport sur les actions menées dans le cadre du financement
DRESS, CNSA, MiRe

Sébastien Ruffié (ACTES, UPRESS-EA 3596 Université Antilles Guyane)
Sylvain Ferez (Santésih, EA 4614, Université de Montpellier 1)

Août 2012

Sommaire

ANNEXE 1.....	3
ANNEXE 2.....	6
ANNEXE 3.....	8
ANNEXE 4.....	10
ANNEXE 5.....	33
ANNEXE 6.....	34
ANNEXE 7.....	38
ANNEXE 8.....	41
ANNEXE 9.....	44
ANNEXE 10	48

Annexe 1

Programme de recherche : Accès au sport des personnes vivant avec le VIH / VHC

Promoteurs :

Laboratoire de recherche

et Association nationale de personnes vivant avec le
VIH / VHC :

santésih
Santé, éducation et situations de Handicap
Universités
Montpellier 1 et Montpellier 2



Journée de réflexion « Sport et VIH/Sida »

Mercredi 4 Avril, 8h30-18h30

Comité National Olympique et Sportif Français,
1 Avenue Pierre de Coubertin, Paris.

8h30-8h35 : Accueil

M. Alain Calmat, Président de la commission nationale médicale du CNOSF

8h35-9h : Introduction de la journée

M. Jean-Luc Roméro, Conseil Régional Ile-de-France et Elus locaux Contre le
Sida

M. Alain Sobel, Président du COREVIH Ile-de-France Sud

9h-10h : Synthèse en plénière des travaux existants sur l'effet du sport et de l'exercice chez les Personnes Vivant avec le VIH (PVVIH)

- *Les effets physiologiques des activités physiques sur les PVVIH*
Gille Thoni, Docteur de l'Université Montpellier 1 en physiologie de l'exercice
- *Les activités physiques adaptées pour les PVVIH, une expérience de terrain*
Marie Eichelbrenner, Directrice de l'association d'un Monde à l'Autre
- *Les bienfaits des activités physiques et sportives, une évidence délicate à questionner :
accès au terrain de l'enquête*
Sylvain Ferez, Maître de Conférences, sociologue, Université Montpellier 1

10h-10h30 : Pause avec stands associatifs et poster.

10h30- 12h30 : Entre logique sanitaire et risque d'exclusion : Le vécu des PVVIH des activités physiques et sportives

10h30-11h30 : Présentation des résultats de l'enquête en plénière, 1^{ère} partie.

- *Manager la visibilité de la séropositivité*
Stéphane Héas, Maître de Conférences, Université Européenne de Bretagne.
- *Entretenir ses capacités*
Sébastien Ruffie, Maître de Conférences, Université des Antilles et de la Guyane
- *Des maladies chroniques ?*

contact : Estelle DUVAL
Ingénieur d'étude Université Montpellier 1
estelle.duval@univ-montp1.fr
06.15.55.45.83 04.11.75.90.88

Avec le soutien de la Région Ile-de-France,
du COREVIH IDF Sud, et de Sidaction.



île de France



Programme de recherche : Accès au sport des personnes vivant avec le VIH / VHC

Promoteurs :

Laboratoire de recherche

santésih

Santé, éducation et situations de Handicap

Universités

Montpellier 1 et Montpellier 2

et Association nationale de personnes vivant avec le
VIH / VHC :



Eric Perera, Docteur en sociologie, ATER Université des Antilles et de la Guyane

**11h30-12h30 : Discussion des résultats sous forme de tables rondes 1^{ère} partie
(trois ateliers simultanés)**

- *Gérer la visibilité de sa séropositivité pour faire du sport, ou faire du sport pour gérer la visibilité de sa séropositivité ?*

Hugues Fischer, Association Act-Up

Claudia Anjos Cruz, Association Acceptess-t

Emmanuelle Bordes, coordinatrice de l'éducation thérapeutique du COREVIH IDF Sud

Mark Naimark, Fédération des Gay Games

Stéphane Héas, Maître de Conférences, Université Européenne de Bretagne

Modérateur : Vincent Douris, Mission Sciences Sociales Sidaction

- *Etre capable de faire du sport, ou faire du sport pour être capable ?*

Franck Barbier, Aides

Dominique Ganaye, Association Actif Santé

Professeur Alain Sobel, Président du COREVIH IDF Sud (à confirmer)

Sébastien Ruffie, Maître de Conférences, Université des Antilles et de la Guyane

Modérateur : Alessandro Bergamaschi, ATER Université de Nice

- *Une activité physique pour malades chroniques ?*

Gilles Prel, Association Action Traitement

Méloody Pacallet, SIEL Bleu

Céline Vilder, Directrice des ACT Kremlin Bicêtre

Eric Perera, Docteur en sociologie, ATER Université des Antilles et de la Guyane

Modérateur : Rémy Bouricha, professeur en APA, association d'un Monde à l'Autre

12h30-14h : Repas

14h-16h : Des communautés de pratique ? Ou l'illusion communautaire...

14h-15h : Présentation des résultats de l'enquête en plénière, 2^e partie

- *Les gays ?*

Philippe Liotard, Maître de Conférences, Université Lyon 1

- *Les femmes ?*

Julie Thomas, Docteure en sociologie, Université Montpellier 1

- *Les migrants ?*

Aggée Célestin Lomo Myazhiom, Maître de Conférences, Université de Strasbourg

contact : Estelle DUVAL

Ingénieur d'étude Université Montpellier 1

estelle.duval@univ-montp1.fr

08.15.55.45.63 04.11.75.90.88

Avec le soutien de la Région Ile-de-France,
du COREVIH IDF Sud, et de Sidaction.



île de France



ateliers simultanés)

- *Les gays : une pratique communautaire préservée après le diagnostic?*
Olivier de Poyferré, Médecin de la Fédération Sportive Gay et Lesbienne
Bruno Aussenac, Fédération Sportive Gay et Lesbienne
Philippe Liotard, Maître de Conférences, Université Lyon 1
Modérateur : Manuel Picaud, Association Actif Santé

- *APS et VIH : une spécificité féminine, ou l'accentuation des effets sociaux de genre?*
Stéphane Giganon, Aides
Laura Schuft, Maître de Conférences Université de Nice
Julie Thomas, Docteure en sociologie, Université Montpellier 1
Modératrices : Christelle Lagattu, FSGL et Christine Aubère

- *Les migrants, une expérience du VIH et des APS à part ?*
Diane Caba, Association Ikambéré
Giovana Rincon, Association Accesptess-t
Jacqueline Ventura, infirmière en éducation thérapeutique, Hôpital d'Avicenne
Aggée Célestin Lomo Myazhiom, Maître de Conférences, Université de Strasbourg
Modérateur : Ange Niama, doctorant en sociologie, Université de Marseille

16h-16h30 : Pause avec stands associatifs et poster

16h30-17h45 : Restitution des travaux en ateliers

17h45-18h : Séance de clôture de la journée

contact : Estelle DUVAL
Ingénieur d'étude Université Montpellier 1
estelle.duval@univ-montp1.fr
06.15.55.45.63 04.11.75.90.88

Avec le soutien de la Région Ile-de-France,
du COREVIH IDF Sud, et de Sidaction.



 **île de France**



Annexe 2

LE CORPS DE LA « HONTE ». LA PRISE EN CHARGE DU VIH EN GUADELOUPE (1982-2011) Ferez S., Ruffié S.

L'ouvrage, d'un total de 350000 à 400000 signes, sera structuré en trois parties de 100000 à 120000 signes)

Le mot de l'OIH,

Préface : Justin Daniel (Professeur des Universités, UAG, Vice-président du Conseil Scientifique.)

Introduction : Production et gestion de l'indicible et de l'invisible

1^{ère} partie : Histoire du « mal » et de sa contagion

Défendre l'entrée historique et comparative (avec la Caraïbe, avec la métropole...)

Peut-on comparer avec l'Europe ? Oui et non, dans quelle mesure... Le rapport avec l'Europe fait partie de l'objet, ce qui complique la comparaison...

Présenter le matériel : thèses de □édecines, discours sociaux sur la maladie et imaginaires qu'ils véhiculent...

3 Lèpre et VIH : une étonnante continuité (Ferez, Dumont, Ruffié)

3 Corps et VIH : une spécificité antillaise ? (Ferez, Ruffié)

Résultats : Même mécanismes et processus, avec des différences de degrés... Cela vient-il d'une réaction culturelle ?

Non s'il s'agit d'un rapport au mal essentialisé, coupé de toute dynamique historique et dont on ne peut pas décrire la logique de production sociale...

Oui, s'il s'agit de la production d'un rapport à la prise en charge par l'ensemble des institutions et des organisations sociales, et dans lequel l'univers de prise en charge du VIH, loin de ne faire que subir des représentations culturelles qui se construiraient ailleurs (dans la famille, dans le quartiers) et sans lien avec lui, joue un rôle essentiel.

2^{ème} partie : L'organisation de la prise en charge (10000 signes) (Marcellini, Thiandoum, Ferez, Villoing, Ruffié)

Matériel : analyse des organisations à partir d'entretiens avec leurs représentants, étude de leurs archives, observation participante dans le milieu associatif.

Défendre l'entrée organisationnelle... pour ne pas en rester à une lecture culturaliste, ou à une histoire qui n'aurait laissé qu'une empreinte subjective, identitaire, hors des dispositifs, des structures (Bourdieu) et des cadres sociaux (Halbawachs)...

Bref, sortir du mémoriel et de la patrimonialisation

Présenter le matériel

3 Structuration du champ associatif de la lutte contre le VIH

2- Les « usagères », les « petites mains » et les « entrepreneurs » : Des êtres irrémédiablement différents ?

Une communauté impensable ?

Une communauté empêchée et assujettie... ?

Passage de la communauté souterraine à une communauté visible

3 Les « usagères » et les « petites mains » : des femmes si différentes et pourtant si proches

Expérience de la violence et défense du statut de femme

Expressions organisationnelles d'une expérience et d'un vécu partagés

Conditions de la transformation d'une communauté de vécu en action collective

3^{ème} partie : Le corps infecté et sa visibilité en milieu postcolonial (Perera, Thomas, Paoli, Ferez, Ruffié, Duval, Thiandoum)

Présenter le matériel : observation participante, entretiens avec des PVIH, enquête par questionnaire

2- L'invisibilisation de soi...

Analyse comparée métropole enquête VIH (questionnaire)

3 Le corps caché

Analyse enquête sport et VIH + entretiens

Annexe 3

LE CORPS « DEVIANT ». LA PRISE EN CHARGE DES PERSONNES DEFICIENTES ET INADAPTÉES EN GUADELOUPE (depuis 1947) Ruffié S., Ferez S.

L'ouvrage, d'un total de 350000 à 400000 signes, sera structuré en trois parties de 100000 à 120000 signes)

Introduction : La gestion de la différence et la fabrique des identités défailantes

1^{ère} partie : Histoire du développement du secteur social et médico-social en Guadeloupe : Le temps des Pionniers (1947-1970) (Perera, Ruffié, Rouanet)

Introduction sur l'histoire de la structuration du mouvement de prise en charge des personnes déviantes. La situation de la Guadeloupe au moment de la départementalisation (données économiques et sociales). La question de la différence, la peur, l'implication du religieux.

Le cas des enfants et des adolescents « en danger »...

Les déficiences mentales,

L'absence des déficiences physiques

3 La prise en charge de l'enfance en danger et le rôle de l'Eglise : le cas de St Jean Bosco (monographie historique à partir des interviews et des archives)

2- La structuration de la prise en charge civile : l'implication des pionniers. Le cas du soleil Levant

Monographie historique des acteurs clefs et de la structure pour faire ressortir la structuration particulière,

Le rôle des bénévoles,

3 Le grand « enfermement » Guadeloupéen : le cas de l'hôpital psychiatrique de St Claude

Travail principalement sur des monographies et des parcours d'acteurs.

Insister sur la structuration particulière en Guadeloupe, le contexte local et économique, la peur de la différence

Montrer comment le secteur s'organise sur les bonnes volontés, très orienté sur une logique « religieuse ».

Le cas du mélange des pathologies

2^{ème} partie : Le Temps des Professionnels de l'enfance inadaptée : 1970-1980 (Ferez, Ruffié)

Matériel : analyse des organisations à partir d'entretiens avec leurs représentants, étude de leurs archives, observation participante dans le milieu associatif.

1- Les premiers éducateurs, l'arrivée des professionnels : la création des structures

3 les clubs services, l'implication locale (associations, politiques, bourgeois...)

2 – Les enfants cachés : la problématique du retard face à la métropole : l'hégémonie d'un modèle.

3 – l'émergence d'une formation locale... La constitution d'un corps de professionnels locaux

3^{ème} partie : De nouveaux professionnels des handicaps (à partir de 1985) (Villoing, Marcellini, Ruffié)

3 L'émergence d'un mouvement « auto-organisé » dans le handicap physique – soleil kléré nou, le retour de métropole... la kahma, et le sport comme moyen de revendication

2 – Une spécificité : La prise en charge des « handicapés » par des déficients physiques , le cas de la Kahma,

3 – Le bouillonnement et tentative de coordination : l'enjeu politique et financier de la prise en charge du handicap en Guadeloupe et création de l'OIH les nouveaux acteurs, les volontés politiques, les nouveaux acteurs dans le monde du sport et leur structuration le CRUGH, la ligue handisport, karukera handisport, l'AGSA... et de nouveaux enjeux de professionnalisation

L'organisation de l'offre sportive à l'intention des personnes déficientes physiques en Guadeloupe

**Monographie historique
de deux associations locales**

Gaël VILLOING (1&2), Sébastien RUFFIÉ (1), Anne MARCELLINI (2)

(1) Laboratoire Actes-UPRESS-EA 3596, Université Antilles-Guyane.

(2) Laboratoire Santé-SIH -J.E. n° 2516, Université Montpellier 1

Résumé

Les transformations institutionnelles questionnent la structuration des modes d'organisation collective notamment dans le développement des pratiques sportives pour les personnes handicapées. Le phénomène de circularité entre des logiques globales et des logiques locales est à prendre en compte dans l'analyse des institutions et donne à ces dernières un caractère multidimensionnel (Fossier & Monet, 2009). Ce travail se propose d'étudier différents modes d'organisation locaux afin de faire émerger les enjeux institutionnels sous-jacents qui sont à l'œuvre. Pour cela, nous avons effectué une monographie historique comparée de deux associations guadeloupéennes qui développent les pratiques sportives à l'intention des personnes déficientes physiques. L'hypothèse de travail est que ces différentes organisations Handisport ne visent pas le même objet à instituer. Les caractéristiques de ces associations montrent qu'à travers les modes d'organisation se dévoilent des enjeux institutionnels divergents qui portent notamment sur la définition des places sociales des personnes handicapées physiques.

Mots-clés

association, institution, handicap physique, handisport

Abstract

The institutional changes interrogate the structuration of the collective organisation modalities in particular in the development of sports practices for disabled people. The phenomenon of circularity between global and local logics has to be taken into account in the analysis of institutions and gives to these ones a multidimensional character (Fossier & Monet, 2009). This work studies various local modalities of organization to enlighten foreground institutional stakes which are in process. For that purpose, we made a compared historical monograph of two Guadeloupians associations which develop sports practices for the physical disabled people. The hypothesis would be that these various Handisport organizations do not aim the same object to be established. The characteristics of these associations show that through the modalities of organization deceive underground divergent institutional stakes in particular about the definition of social places of physical disabled people.

Key words

association, institution, physical disability, handisport

Introduction

Le processus de développement des pratiques sportives pour les personnes handicapées qui s'est construit tout au long du XX^e siècle en regroupant les populations déficientes par déficience, tend aujourd'hui à établir des liens nouveaux entre ces sous-groupes de population handicapée. L'intégration des sourds au sein de la Fédération Française Handisport, puis la décision de Kuala Lumpur pour la réintégration des déficients mentaux lors des Jeux Paralympiques de Londres en 2012, témoignent des transformations institutionnelles majeures qui apparaissent dans l'organisation du sport pour les personnes ayant des incapacités physiques, mentales ou sensorielles¹. En effet, l'ensemble de ces décisions dénote de la volonté de rassembler dans un même ensemble des individus dissemblables dans leur déficience alors même que s'étaient développées durant des années des actions spécifiques pour chacun d'entre eux. Il s'agit donc de promouvoir et d'instituer le sport pour les personnes handicapées, quelles que soient leurs déficiences.

Ce mouvement de rapprochement entre des groupes autrefois distingués peut avoir des effets sur les modes d'organisation concrets des pratiques sportives à l'échelon local telle que la possibilité de fusion d'associations préalablement distinctes ou au contraire son refus. À l'inverse, ce sont aussi les associations locales qui ont pour part initié cette transformation à partir de leurs pratiques quotidiennes. Dès lors, c'est la relation entre les logiques globales et les logiques locales qui régissent les pratiques instituées qui est à questionner.

Dans cette perspective, cet article se propose d'étudier la structuration du mouvement associatif dans une région de France particulière: la Guadeloupe. Plus précisément, à partir d'une recherche effectuée dans ce département français d'Outre-mer, cet article présente une analyse des logiques d'organisations d'associations locales qui proposent des activités sportives à l'attention de personnes atteintes de déficiences physiques. La relative pauvreté de l'offre sportive constatée dans ce domaine comparée à d'autres régions d'outre-mer comme La Réunion² interroge sur la

structuration locale de ce mouvement sportif, sur les difficultés spécifiques rencontrées par les acteurs de Handisport sur ce territoire, et sur leurs rapports avec cette reconfiguration internationale. Il convient alors de saisir en détail les modes d'organisation locaux pour faire émerger les logiques d'institutionnalisation à l'œuvre.

L'hypothèse de travail est que les différentes organisations qui proposent et structurent l'offre sportive à l'attention des personnes déficientes physiques en Guadeloupe ne visent pas le même objet à instituer.

I • Organisation et institution : éléments conceptuels

Lorsqu'il est question d'« institution », l'on désigne par là des structures organisées qui maintiennent un état social (État, École, Église). Elle produit des formes de contraintes et des représentations collectives dont dépendent nos actions. Parsons (1951) définit l'institution comme le lieu d'activités régies par des anticipations stables et réciproques entre les acteurs entrant en interaction. Le rôle des institutions doit être déterminé par des règles intériorisées par les acteurs et permettre le développement d'activités stables. En clair, le concept d'institution, développé à partir de la fin du XIX^e siècle sert à démontrer le caractère établi et immuable des pouvoirs politiques et économiques sur les activités des individus (Ellul, 1956). Or, depuis quelques années, de grands changements institutionnels remettent en cause cette unilatéralité et accordent une plus large part aux acteurs et à l'environnement social. Dès lors, une tension conceptuelle s'observe entre le caractère statique (fixation de règles) et le caractère dynamique (procédures d'applications de ces règles) dans l'analyse des institutions (Fossier & Monet, 2009).

Searle (2005) définit l'« institution » comme un « fait humain », une « intention collective » faisant l'objet d'un accord commun. Ces « faits collectifs » se retrouvent dans le fondement institutionnel mais aussi dans les effets qu'ils engendrent. L'institution comme un ensemble de règles formalisées est discutée, et laisse place à une institution « multidimensionnelle » qui se découpe en

1 La Fédération Française du Sport Adapté investit le domaine des pratiques sportives en faveur des personnes présentant un handicap intellectuel ou mental alors que la Fédération Française Handisport encadre les pratiques sportives des personnes ayant des déficiences physiques, motrices, visuelles puis auditives depuis 2009.

2 En effet, en Guadeloupe, on peut recenser 7 clubs Handisport

avec 110 licenciés sur une population totale de 450 000 habitants alors qu'à La Réunion, on observe 27 clubs avec 565 licenciés sur une population totale de 805 000 habitants. Donc proportionnellement, on a deux fois moins de clubs et de licenciés en Guadeloupe qu'à La Réunion.

plusieurs niveaux: 1) l'objet institué (qu'est ce que l'on institue?), 2) les moyens mis en œuvre pour instituer (comment on institue?), 3) le (ou les) lieu(x) d'institutions (qu'est ce qui représente physiquement cette forme d'institution?), 4) la provenance de sa légitimité et enfin 5) l'évolution et les conditions de cette évolution (quelle histoire institutionnelle?), (Fossier & Monet, 2009).

Dans son étude sur les échanges commerciaux dans la Méditerranée médiévale, Avner Greif (2006) montre l'importance des rapports sociaux dans l'analyse des institutions. Pour l'auteur, les institutions (ici les échanges commerciaux) s'étudient à travers la compréhension des interactions entre les individus. Par ailleurs, Corinne Rostaing (2009) montre comment l'emprise institutionnelle sur l'individu varie et évolue selon les contextes. Les relations sociales à l'intérieur des prisons se modifient en fonction des mesures d'ouverture et de fermeture de la prison vis-à-vis de l'extérieur. Au final, l'analyse des institutions semble s'objectiver dans l'étude des rapports sociaux, des actions ou des comportements, des croyances, des valeurs et des modes d'organisations.

Mais ce n'est pas tant la diversité des éléments institués qui posent problème mais bien les effets que ces institutions génèrent en retour. Ce phénomène de « circularité » des institutions détermine un caractère à la fois instituées et institutantes de ces dernières. Dès lors qu'un fait est institué, il institue lui-même une multitude de pratiques, d'activités et de représentations.

Pour autant, tout ce qui est commun n'est pas forcément institutionnel ni même institué. Certains auteurs émettent des réserves sur le caractère « institutionnel » des organisations (Durkheim, 1895; Weber, 1921). Une organisation est repérable à travers ses règles identifiables et les acteurs concernés y participent de manière consciente, contrairement aux institutions. Pour parler d'institutionnalisation des mouvements collectifs, il faut s'intéresser à la manière dont ces derniers instituent et ce qu'ils instituent.

Dans le cadre de notre étude, l'objectif est de comprendre de quelle manière s'organise l'offre sportive en faveur des personnes ayant des incapacités motrices en Guadeloupe et ce qu'elle institue. Pour cela, il convient de comprendre dans quel environnement particulier prennent forme ces organisations, les contraintes ou les facilités qui peuvent être repérées, mais aussi la manière dont les acteurs s'investissent dans ce domaine, c'est-à-dire comprendre leurs logiques éventuellement divergentes en fonction de leurs positions dans l'espace social du handicap et du

sport dans un environnement social, politique et psychologique singulier.

II • L'institution du handicap et le rôle des associations

L'étude du mouvement associatif montre comment la mobilisation collective de certains acteurs (parents d'enfants handicapés, personnes handicapées adultes, professionnels médico-sociaux) a participé et participe encore à la transformation des mentalités. À partir du milieu du siècle dernier, la politique publique s'est appuyée sur l'action des associations pour aboutir à la première loi pour l'intégration des personnes handicapées en 1975 (Barral & al., 2000). Leur inscription dans l'action publique a été rendue possible parce qu'elles s'inscrivaient dans une logique sociale de solidarité et de compensation du handicap. Toutefois, des différences de lectures et d'interprétations de la prise en charge du handicap s'observent au sein des différents espaces associatifs dont les raisons varient en fonction des rapports sociaux qui s'y instituent. On observe que certaines associations, comme l'association « Vivre debout », se placent en opposition au système médical de la « prise en charge » en France (Galli & Ravaut, 2000) contrairement à d'autres telles que l'AFM³ (Barral & Paterson, 2000). Ainsi, les associations ne reposent pas toutes sur la même logique et n'instituent pas le même rapport entre handicap et société.

Ces exemples montrent que le mouvement associatif n'est pas simple à appréhender car il renvoie à différentes réalités et sa compréhension nécessite une analyse exhaustive de son environnement physique et/ou symbolique. En effet, certains travaux décrivent le rapport dialectique qui existe entre l'environnement culturel et le processus d'institutionnalisation de politiques publiques (Itçaina & Gouzien, 2007) ou encore entre politique et modes de gestion associative dans le champ social (Nicourd, 2009).

L'accès aux pratiques physiques et sportives des personnes handicapées et son développement sont aussi les témoins de cet enjeu institutionnel. L'intérêt des sciences sociales pour la question du développement des pratiques sportives pour les personnes ayant des incapacités se porte de plus en plus sur leurs conditions d'émergence et sur les conséquences sociales qu'elles génèrent. Certains travaux ont démontré comment l'insti-

3 Association Française contre les Myopathies.

tutionnalisation des pratiques corporelles s'inscrit comme support d'une affirmation identitaire des communautés culturellement minoritaires notamment chez les déficients sensoriels (Séguillon, 1998), les personnes ayant des incapacités motrices (Marcellini, 2005) ou mentales (Comte, 2008). Mais, il existe encore peu d'études sur l'analyse socio-historique de ces organisations sportives.

Notre travail s'inscrit dans un projet plus large qui cherche à étudier le rôle des associations sur la structuration des pratiques sportives dans le domaine du handicap⁴. L'intérêt de cette recherche est de comparer plusieurs espaces associatifs pour mettre en évidence les similitudes et les différences repérables entre eux, et ainsi, dégager la diversité des enjeux d'institutionnalisation sous-jacents.

III • La Guadeloupe, particularité du contexte social et rapports au handicap

Afin de mieux appréhender cet archipel et ses complexités, nous ferons ici une présentation socio-historique de ce département au carrefour de l'Afrique, de l'Amérique et de l'Europe.

Société duale, la Guadeloupe combine ainsi la modernité que lui apportent son rattachement français et la tradition issue des normes socioculturelles du modèle afro-caribéen. Tout comme ses îles voisines, elle se développa par une économie sucrière, selon le schéma suivant : capital européen, main-d'œuvre d'esclaves d'Afrique et production d'exportation. Ce « *commerce du crime* » comme le qualifiait l'abbé Grégoire, sera connu plus tard au XIX^e siècle sous le nom de « *commerce triangulaire* ». Dans le but de pérenniser ce système et d'éviter les désordres ou soulèvement de la population servile, Louis XIV édicta le Code noir en 1685. Cet édit réglementa ainsi la pratique de l'esclavage afin de garantir la suprématie des maîtres, population blanche minoritaire, sur les esclaves, population noire numériquement supérieure. Entre « *humanisation* » par l'évangélisation et l'identification de la

qualité d'objet de l'homme noir, le Code noir institutionnalise la division de la société en trois groupes : les Blancs libres, les Noirs esclaves et les affranchis (mulâtres ou Noirs libres). Encore aujourd'hui, on observe des traces de cette stratification, de « *préjugé de couleur* » (Benoist, 1993), notamment à travers l'étiquetage systématique des individus dans la société guadeloupéenne moderne (bleu, chabrin, coull, béké, batzindien, zoreille...). Dans cette société où l'apparence physique semble primordiale, dans laquelle domine une hiérarchie des couleurs de peau (id.), le corps est un vecteur très puissant d'identification et ses cadres normatifs particulièrement puissants. Dans cette configuration le corps différent, malade, meurtri est largement rejeté. L'atteinte corporelle apparaît comme une punition renvoyant à l'idée d'un tabou enfreint (Bougerol, 1983 ; Benoist, 2000). La position du corps « *handicapé* » semble donc fortement discréditée.

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, la Guadeloupe devient un département français, par la loi d'assimilation du 19 mars 1946. Elle bénéficie alors d'un statut comparable à tous les autres départements français métropolitains. Cependant, les dispositions les plus favorables n'ont pas été appliquées dès la départementalisation. Il faudra attendre la fin des années 1990 pour que la Guadeloupe bénéficie pleinement de l'égalité sociale. Ce retard institutionnel se retrouve évidemment dans les différents discours et apparaît comme l'explication première à toutes les difficultés sociales observées en Guadeloupe (Dumont, 2010).

Les années 70 marquent le développement du secteur médicosocial. Les premiers éducateurs reviennent de métropole où ils se sont formés et modernisent l'action médicosociale. Ils créent des structures via des associations de notables locaux, et réforment l'action pédagogique sur l'île. En 1969, l'ADSEA (Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence) est la première organisation qui impulsera la création du premier Centre Médico-Psychopédagogique en 1973 puis le premier Institut médico-éducatif en 1976. Les professionnels de ces structures inventent leur métier de A à Z en tentant d'adapter à la Guadeloupe ce qu'ils ont appris en métropole malgré toutes les difficultés issues du décalage culturel, social et linguistique qui perdure entre les deux espaces.

En effet, on observe que les logiques sociales semblent quelque peu différentes dans l'espace insulaire de la Guadeloupe porté par d'autres perceptions du monde qui s'éloignent plus

4 Un projet de recherche, centré sur l'étude socio-historique des associations guadeloupéennes proposant des pratiques sportives aux personnes ayant des incapacités motrices et sur l'analyse de leurs transformations depuis les années 1970, est actuellement en cours en collaboration avec le laboratoire Santesih (UFR STAPS de Montpellier) et le laboratoire Actes (UFR STAPS de Guadeloupe).

encore du cadre métropolitain lorsque l'on aborde la question du corps meurtri (Bougerol, 1983; Benoit, 2000). La différence physique, phénotypique voire psychologique ou sociale engendre des terminologies particulières désignant la personne dans sa singularité (couli, chabin, bleu, béké, zoreille)⁵ (Benoit, 1997). De fait, les atteintes corporelles ou les déficiences intellectuelles ne peuvent pas non plus être exemptes de ce « *marquage* » (tèbè, sanpalé)⁶. A ce propos, la thèse de Rémy-Francis (2003) sur le « *tèbè* » pose comme hypothèse que les représentations autour de ce handicap et les modalités de sa prise en charge sont un révélateur du fondement social et culturel de la société guadeloupéenne. Cette thèse dévoile notamment la permanence d'une explication des origines du retard mental liée à des croyances magico-religieuses. D'autres travaux proposent également des études sur les représentations sociales du corps et de la maladie en Guadeloupe (Bougerol, 1983; Benoit, 2000) et font de la même manière référence à des représentations populaires d'une étiologie profane des maladies référée aux croyances religieuses (malédiction, punition divine, mauvais sort). Les discours autour de la santé se renforcent par une peur de la contagion, surtout une contagion du sens avec la notion des « *humeurs* » ou des « *fluides* » et du « *chaud/froid* » (Benoit, 2000), et cela, quel que soit le type de pathologie considéré.

Par ailleurs, la vision du sport et du sportif est largement mise en avant. Le sport, vitrine de la société guadeloupéenne (Dumont, 2002), est perçu de manière éminemment positive. L'organisation sportive pour les personnes handicapées dans cet espace culturel offre donc un lieu privilégié d'analyse des mécanismes de revendication identitaire, mais aussi de mise en lumière des transformations des représentations sociales dans une perspective d'intégration.

IV • Méthode de recherche

A - Choix du terrain

Afin de tester notre hypothèse, nous avons mené une étude socio-historique sur deux associations

locales: le Karukera Handisport et la KAHMA⁷. Ces associations ont été choisies au regard de leur place centrale dans l'offre actuelle d'activités physiques et sportives pour les personnes déficientes physiques. Ce sont les deux associations qui ont le plus de licenciés sportifs.

B - Outils de recueil et d'analyse des données

Pour cette étude, nous avons utilisé les outils d'une approche qualitative. À travers des techniques d'analyse de documents d'archives, d'entretiens semi-directifs (n=4), d'entretiens collectifs avec les acteurs du Handisport en Guadeloupe (n=2) et d'observations des pratiques (observation participante et observation directe), l'histoire de ces associations et les dynamiques de leurs acteurs principaux ont été appréhendées de manière exhaustive.

L'analyse des documents d'archives permet d'obtenir des données factuelles sur l'histoire et l'état actuel des structures de la KAHMA et du Karukera Handisport. Par exemple, le journal *Handikappables* produit par l'association de la KAHMA est une base d'archive importante. Cette phase favorise l'observation des éléments et des conditions de formalisation et de pérennisation de ces structures, et plus précisément leurs inscriptions dans l'espace social.

Dans un deuxième temps, une série d'entretiens a été menée auprès des principaux acteurs de chaque association afin de connaître leur histoire personnelle ainsi que celle de leurs structures. Cet échantillon de 4 sujets, comporte 3 hommes et une femme: le fondateur-président de la KAHMA (70 ans), l'entraîneur de l'équipe de handibasket de la KAHMA (50 ans), l'actuel président du Karukera handisport (30 ans) et la fondatrice et intervenante salariée du Karukera Handisport (30 ans). L'analyse de l'histoire de ces acteurs permet de connaître les valeurs fondatrices de ces associations, les intérêts personnels de chaque acteur et les réseaux dont ils disposent. Ces informations apportent des éléments de compréhension sur le mode de fonctionnement et sur les choix stratégiques de chaque structure.

Nous avons aussi effectué deux entretiens collectifs où les acteurs de ces associations étaient présents. Ces entretiens ont servi à stabiliser et à approfondir certaines informations sur l'histoire du Handisport en Guadeloupe.

5 En créole guadeloupéen, « *couli* » désigne les personnes d'origine indienne, « *chabin* » désigne les personnes aux traits africains mais de peau claire, « *bleu* » désigne celles de peau très noire, « *béké* » désigne les descendants d'esclavagistes et « *zoreille* » désigne les métropolitains vivant en Guadeloupe.

6 Le « *tèbè* » désigne les personnes déficientes intellectuelles légères à moyennes, « *sanpalé* » désigne les muets.

7 Karukera Association de Handicapés Moteurs Adultes.

Enfin, nous avons mené un travail d'observation participante. Cette dernière s'est effectuée par la participation aux entraînements de l'équipe de handbasket de la KAHMA pendant 6 mois à raison de deux entraînements par semaine, en présence d'une dizaine de joueurs en moyenne. Nous avons aussi observé plusieurs manifestations handisports organisées par les deux associations étudiées. Ces observations ont permis de définir précisément le mode d'organisation des pratiques et surtout d'identifier les enjeux et les débats internes.

L'explicitation des différentes « intentions collectives » (Searle, 2005) présentes dans ces différentes sources de données, doit nous permettre de délimiter les frontières et les objectifs de l'objet que cherchent à instituer ces différentes organisations. Pour cela, nous utiliserons les différents indicateurs d'analyse de l'institution proposés par Fossier et Monnet (2009).

En particulier, cette étude s'intéressera aux rôles et à la position sociale des acteurs clés de ces mouvements associatifs. L'histoire de ces acteurs, les rapports qu'ils entretiennent avec leurs environnements, et les valeurs qu'ils véhiculent doivent apporter des éléments de compréhension sur les choix stratégiques opérés dans les organisations observées et les perspectives institutionnelles qu'elles poursuivent.

V • Modes d'organisation et logiques d'institution : des enjeux divergents

A - Historiographie de la KAHMA

La première association guadeloupéenne de handicapés moteurs la KAHMA (Karukera Association des Handicapés Moteurs Adultes) fut créée le 16 juillet 1981, l'année internationale des personnes handicapées. C'est d'abord, Patrick, 36 ans, paraplégique, et Mademoiselle Olive, alors professionnelle du secteur social, qui font appel à leurs réseaux respectifs pour créer ce mouvement collectif. L'association est composée d'adultes en fauteuil roulant d'origine guadeloupéenne ainsi que d'un médecin de rééducation, de professionnels du secteur social et médico-social, de juristes, d'entrepreneurs et de proches des personnes handicapées. L'objectif de cette organisation est de développer toutes les actions permettant une meilleure prise en compte des droits des personnes handicapées physiques en Guadeloupe.

Dès sa création, on constate une série d'actions entreprises. Les acteurs politiques sont vivement sollicités par l'association, notamment la présidente du Conseil Général de l'époque, pour faire appliquer les lois votées au niveau national mais non encore appliquées en Guadeloupe. La KAHMA crée, en son sein, différentes commissions dont « la commission départementale sur l'accessibilité » qui se réunira pour la première fois le 13 avril 1982. D'autres commissions voient le jour telles que « la commission technique » ou encore « la commission sociale ». Le journal *Handikappables* évoque cependant le peu de « substance » de ces deux dernières commissions qui fusionnèrent rapidement. On peut noter que les différentes commissions sont composées à la fois de personnes handicapées et d'acteurs du monde politique, médical et social.

Dans le même temps, les acteurs de la KAHMA se mobilisent dans toutes les communes de la Guadeloupe pour recenser les personnes handicapées et organiser des réunions pour faire connaître les droits des personnes handicapées aux Guadeloupéens.

La KAHMA participe aussi à la création d'autres associations locales. En 1983, l'Association Guadeloupéenne pour l'Insertion Professionnelle et Sociale des Adultes Handicapés (AGIPSAH) est créée dans la commune de Gourbeyre (Basse Terre), dont la présidence fut assurée par le maire de la commune et la vice-présidence par le président de la KAHMA. Ce dernier finira par occuper le poste de président de l'AGIPSAH après la mort de son prédécesseur. À partir de 1983, quelques acteurs de la KAHMA sont invités dans les départements voisins à participer à des rencontres associatives et à la structuration de sections sportives comme en Martinique au sein de l'association des Handicapés Physiques de Martinique ou en Guyane avec l'association des Handicapés Physiques de la Guyane.

En juillet 1983, la KAHMA publie le premier numéro d'un journal local à l'attention des personnes handicapées, *Handikappables*. Cette revue trimestrielle sera distribuée dans les collectivités territoriales, dans les mairies, dans les locaux de la CAF et de la Sécurité sociale jusqu'en mars 1986, date à laquelle le dernier numéro (9) marque la fin de la publication faute de moyens financiers.

Parallèlement à cette phase de structuration, on assiste à l'organisation de manifestations sportives qui accompagne ces actions sociales. En 1981, la KAHMA organise avec le seul centre de rééducation fonctionnelle de la Guadeloupe à

l'époque, le centre Maurice Selbonne, la première course en fauteuil roulant au niveau régional sur la commune de Bouillante (Basse Terre). En 1982, Benoît, 29 ans, paraplégique, jeune guadeloupéen, joueur de handibasket de l'équipe de Berk, est sollicité par la KAHMA à son retour de France pour créer et entraîner la première équipe de handibasket de Guadeloupe. Dès le début, l'équipe organise des démonstrations de basket en fauteuil dans les communes de la Guadeloupe. Le 1^{er} mai 1982, une série de démonstrations se déroule le même jour, au Hall des sports de Pointe-à-Pitre (sous-préfecture), au stade du Cygne noir de Basse Terre (Chef lieu) et enfin au stade de Vieux-Habitants où le maire leur offrira « *de magnifiques ballons* ». Des clubs services, le Rotary club et le Inner Wheel, sont sollicités par la KAHMA et fournissent six fauteuils roulants. Une subvention du Conseil Général permet à la KAHMA de financer Benoît, alors responsable de la commission sportive de la KAHMA, pour suivre une formation fédérale Handisport à Poitiers, à l'issue de laquelle il reviendra entraîner l'équipe de basket avec un diplôme de Moniteur fédéral de second degré. Du fait de sa trajectoire et de son expérience métropolitaine, Benoît possède de nombreux contacts avec des acteurs de la Fédération Handisport, des membres de l'équipe de France de basket en fauteuil qui compte trois joueurs antillais. Ce réseau va permettre des rencontres sportives avec des équipes professionnelles. Par exemple, en mai 1984, la KAHMA organise une tournée de six matchs à travers la Guadeloupe contre l'équipe du SC Angoulême qui évolue alors en première division Handisport. D'autres rencontres sont organisées en Martinique, en Guyane mais aussi en Dominique, île anglophone proche de la Guadeloupe.

En 1988, certains membres de l'équipe migrent vers l'association Soleil Kléré Nou (SKN)⁸. Cette expérience sera à l'origine d'un conflit entre les associations SKN et la KAHMA, et l'équipe de basket finira par réintégrer la KAHMA l'année suivante. En août 1989, une délégation sportive de la KAHMA s'envole pour les Jeux des îles organisés à Saint-Denis de la Réunion. Les résultats de la délégation guadeloupéenne sont probants, elle rafle tous les titres en course en fauteuil et l'équipe de basket finira deuxième de la compéti-

tion. Au terme de cette aventure, poussé par la fédération Handisport, la décision sera prise de créer le Comité Régional Unifié Handisport de la Guadeloupe (CRUHG) dans lequel se retrouvent des acteurs des deux associations : la KAHMA et SKN. En 1995, l'équipe de handibasket de la KAHMA participe pour la première fois au championnat de France National 3.

À partir de 1995, la KAHMA devient une association gestionnaire d'établissements spécialisés avec la création d'une maison d'accueil spécialisée (MAS), accueillant des déficients mentaux, à Saint-François (Grande Terre). À partir de 2004 d'autres établissements spécialisés seront créés en Grande Terre par la KAHMA dont un Établissement spécialisé d'aide par le travail (ESAT) à Morne-À-L'eau (Grande Terre).

Aujourd'hui, les activités sportives organisées par la KAHMA se cantonnent à deux entraînements de handibasket par semaine et à quelques démonstrations au niveau local (ouverture des matchs de basket valide, fêtes communales, journées de prévention routière, manifestations de la Ligue Handisport). En 2006, le président de la KAHMA et l'entraîneur de l'équipe sollicitent un ancien professionnel de basket en fauteuil, d'origine sénégalaise, vivant en métropole, pour dynamiser les entraînements en vue de revenir dans le championnat de France. Dans le même temps, quatre jeunes paraplégiques, de retour de métropole, viennent rajeunir une équipe handibasket vieillissante.

B - Historiographie de Karukera Handisport

Le Karukera Handisport s'inscrit dans une histoire plus récente que celle de la KAHMA. Cette association sportive est créée en 2001 par une jeune guadeloupéenne diplômée de la filière STAPS, Géraldine, spécialisée dans le domaine des Activités Physiques Adaptées (APA), et qui espère ainsi se professionnaliser dès son retour de métropole où elle fait ses études. Diplôme en poche, elle revient en 2002 mais part aussitôt en Martinique pour travailler dans un centre de rééducation. L'association n'est pas encore « active ». En 2004, elle rencontre un autre jeune diplômé en APA, Bertrand, métropolitain vivant depuis plusieurs années en Guadeloupe, qui lui propose de s'associer dans l'objectif de développer les activités sportives pour tous les types de handicap. Ce dernier a une forte expérience dans le milieu associatif du handicap mental et dans le secteur médico-social en charge de la déficience mentale. Au cours de sa formation, il a effectué

⁸ L'association Soleil Kléré Nou (« Soleil, éclaire-nous », en français) est une association locale créée en 1983 par des personnes handicapées guadeloupéennes vivant en métropole et désireux de rentrer en Guadeloupe. Les fondateurs sont des membres de l'association « Vivre debout » qui rassemble à l'époque des grands handicapés physiques qui ont quitté les structures « médicolitères » pour vivre en autonomie dans les premières structures de foyers autogérés en Ile-de-France. L'objet de l'association « Soleil Kléré Nou » est « l'amélioration de la vie des adultes grands handicapés physiques » (en Guadeloupe).

ses stages au sein de l'association guadeloupéenne de sport adapté (AGSA) et au sein d'une structure spécialisée pour les jeunes déficients mentaux. Géraldine quant à elle, est en lien avec des associations locales de personnes handicapées physiques⁹. Avec ces deux fondateurs, l'association s'inscrit donc à la fois dans le champ du handicap mental et moteur. Les deux premiers licenciés sont des personnes déficientes physiques, issues de l'association Karukera Accueil.

Dans un premier temps, si la présidence de l'association est assurée par la famille de Géraldine, elle sera ensuite assurée en 2006 par Bertrand qui s'est professionnalisé entre-temps en intégrant l'hôpital psychiatrique de la Guadeloupe. Son poste d'éducateur sportif qui correspond à un niveau de qualification et de rémunération inférieur à son niveau de diplôme, lui permet toutefois de se consacrer pleinement au développement de l'association. La même année, l'association peut employer Géraldine grâce aux aides de l'État (contrat emploi solidarité). L'association propose alors la pratique Handisport avec le petit groupe initial, en intégrant d'autres adultes et quelques enfants déficients physiques dont les parents sont membres de l'association « Libellule »¹⁰. Après l'organisation de créneaux horaires au sein des structures sportives ordinaires, les activités telles que la natation, le tennis de table, la sarbacane et le basket en fauteuil sont réalisées régulièrement. Le Karukera Handisport développe également d'autres activités avec des intervenants extérieurs telles que l'équitation et le tennis.

Parallèlement, l'association développe des activités sportives adaptées au sein de structures spécialisées notamment dans le secteur de l'enfance inadaptée. En effet, le réseau et l'expérience de Bertrand dans ce secteur permettent à l'association d'intervenir au sein d'un IME et d'une MAS, où l'on retrouve respectivement des enfants polyhandicapés et des adultes autistes de la région de Basse Terre. L'association propose à ce public essentiellement de la randonnée et du tennis de table.

À partir de 2006, des demandes de subventions pour l'achat de matériel adapté sont déposées au

Conseil Régional. Ces dernières aboutissent et permettent l'achat de nombreux matériels spécifiques et coûteux (joëtte¹¹, tire-à-l'eau¹², handi-bike, fauteuil de sport, etc.). Ce matériel permet à l'association d'augmenter et de diversifier son offre sportive.

Depuis sa création, l'association participe à de nombreuses actions « médiatiques » notamment lors du Téléthon ou des Journées nationales du handicap. Elle se joint aussi régulièrement à d'autres associations spécialisées (Libellule, la KAHMA) ou non (club de tennis de Gourbeyre et du Moule). En 2009, elle s'associe avec d'autres associations à la préparation d'une manifestation de grande envergure dans la ville de Basse Terre. Cet événement devait se dérouler sur plusieurs jours et être ainsi une grande manifestation « multi-associative » en Guadeloupe. Cette initiative fut annulée en raison de la grande grève de 2009.

Depuis cette même année, l'association a dû faire face à un certain nombre de difficultés. Tout d'abord, la suppression du financement des transports adaptés par la sécurité sociale entraîne l'arrêt de certaines activités de l'association. Ensuite, l'emploi financé par l'État touche à sa fin et l'association ne peut pas supporter seule cette charge salariale. Géraldine a passé un concours et est devenue pompier professionnel.

L'association est aujourd'hui en « sommeil » car elle ne peut plus assurer l'encadrement de ses activités. Elle envisage aujourd'hui de fusionner avec l'association Libellule.

C - Analyse comparée des modes d'organisation actuels des deux associations

L'analyse des données permet de mettre en évidence l'organisation actuelle de ces deux associations et est présentée ici sous forme de tableau.

9 L'association AGATOVA créée en 1991 (Association Guadeloupéenne d'Accueil Touristique et d'Organisation de Vacances Adaptées) et l'association Karukera Accueil (cette association est une émanation dissidente de l'Association Soleil Kléré Nou), associations de Basse-Terre, toutes deux fondées et dirigées par des personnes handicapées physiques.

10 Cette association « Libellule », présidée par une directrice d'un institut médico-éducatif (IME), est une association guadeloupéenne de parents d'enfants présentant des déficiences neuromotrices qui se battent pour l'intégration de leurs enfants dans les milieux ordinaires notamment dans le milieu scolaire.

11 Fauteuil sur une grosse roue, tiré par un valide, permettant les balades en terrain accidenté.

12 Engin permettant la mise à l'eau de grands handicapés notamment en milieu marin.

2010	La KAHMA		Club Karukera Handisport
	Activités générales	Section Handibasket de la KAHMA	
Projet associatif	Développer toutes les actions permettant une meilleure prise en compte des droits des personnes déficientes physiques adultes		Développer les pratiques physiques et sportives pour tous les types de déficiences, pour tous les âges.
Nombre licenciés / type de handicap	110 licenciés	15 licenciés handisports Paraplégiques-amputés	6 licenciés handisports 15 licenciés sport adaptés / IMC dont certains avec DI/ Adolescents et adultes
Structures	Un local associatif 4 établissements spécialisés pour adultes polyhandicapés	Location d'un gymnase au sein d'une école primaire	Un local associatif et des créneaux horaires dans les structures sportives publiques et privées
Situation géographique du club	Le Gosier (Grande Terre)	Pointe-à-Pitre (Grande Terre)	Gourbeyre (Basse Terre)
Fondateurs	Personnes en fauteuil et personnes valides	Personnes en fauteuils	Personnes Valides/ Composition identique depuis sa création mais modifications dans la composition hiérarchique
Activités professionnelles des membres fondateurs	Sans profession et professionnels du secteur social	Sans profession	- Educateur sportif dans un hôpital psychiatrique - Educatrice sportive dans l'association
Diplômes sportifs	NC	1 Moniteur fédéral handibasket	1 master STAPS APA 1 maîtrise STAPS APA et BE handisport
Organisations des pratiques sportives		- Entraînement bihebdomadaire - Compétition: Tournoi caribéen, Jeux des îles et championnat de France	Pratiques handisports aléatoires en fonction des créneaux et des disponibilités: handibasket, tennis, natation, équitation Pratiques adaptées ponctuelles (IME, MAS): tennis de table, marche
Palmarès sportif		Deuxième aux jeux des îles de La Réunion Deuxième au championnat de France national 3	Aucun
Activités publiques	Action de sensibilisation (semaine du handicap)	Compétitions hors du département, démonstrations payantes	Actions de sensibilisation (Journées sport et familles, Téléthon)
Financement	NC	Subventions (NC) – Cotisations (39 euros) – Sponsors d'entreprises privées (NC) – Fonds personnels de certains joueurs (NC)	Subventions des collectivités locales (environ 80 000 euros) – Cotisations (30 euros)
Autre caractéristique de l'association	Association gestionnaire d'établissements spécialisés		Partenariat avec une association de parents d'enfants déficients moteurs

À travers leurs organisations, on observe que ces deux associations s'inscrivent bien dans une démarche de promotion des pratiques sportives à l'attention des personnes déficientes physiques. Pour cela, elles ont mis en place les conditions nécessaires à la structuration de leurs activités sportives comme pour le basket en fauteuil qu'elles ont chacune développé : formation des cadres sportifs, adhésion à une licence fédérale, achat de matériels sportifs, créneaux d'entraînements, organisation de rencontres sportives... Toutefois, on peut remarquer des différences objectives dans les modes d'organisation de ces deux structures.

En premier lieu, l'identité sociale des acteurs fondateurs est radicalement différente. D'une part, les acteurs de la KAHMA sont majoritairement des personnes handicapées physiques guadeloupéennes nées dans les années 40-50, qui n'ont pas eu accès aux études supérieures et qui sont sans emploi. À l'inverse, les fondateurs de Karukera Handisport sont des personnes valides, nées dans les années 70-80, diplômées de l'enseignement supérieur et professionnels du sport. L'une est guadeloupéenne, l'autre est métropolitain. Ainsi la KAHMA relève de ce que Laville et Sainsaulieu (1997) définissent comme des structures « *auto-organisées* », tandis que le Karukera Handisport s'inscrit dans le modèle de l'organisation « *pour autrui* ». En outre, il convient de prendre en compte la dimension générationnelle de ces associations, la KAHMA se présentant comme une structure pionnière au niveau local dans les années 80, tandis que le Karukera Handisport se crée dans une période où les modes de prise en charge des personnes handicapées en Guadeloupe sont déjà structurés, en partie justement grâce aux actions préalables de la KAHMA.

En deuxième lieu, les objectifs affichés dans les statuts de chaque association diffèrent. La section handibasket de la KAHMA s'inscrit dans une logique associative plus large que le simple domaine du sport. La KAHMA est à l'origine un « *mouvement collectif de personnes handicapées physiques* » qui a pour objectif militant de se battre pour faire valoir leurs droits. Le Karukera Handisport est, quant à elle, une association strictement sportive qui a pour projet de développer ces pratiques pour tous les types de déficiences. Cette association avait également pour objectif sous-jacent de permettre la professionnalisation de diplômés universitaires et fédéraux.

Ces deux premiers points permettent de montrer que la KAHMA, comme mouvement militant pionnier et auto-organisé de personnes handica-

pées physiques guadeloupéennes vise à instituer une nouvelle représentation des personnes handicapées physiques en Guadeloupe, comme personnes « *capables* », indépendantes, adultes, et actives dans l'espace public. Le Karukera Handisport, quant à lui, en tant qu'association « *pour autrui* » correspond à un modèle de la « *prise en charge professionnelle* » des personnes handicapées, quelles que soient leurs déficiences, qui institue une représentation du droit de l'ensemble des personnes handicapées à l'accès aux pratiques sportives.

En troisième lieu, le mode d'organisation des pratiques sportives s'avère également différent. D'un côté, la KAHMA se réfère à une logique de haut niveau en proposant des entraînements encadrés par un ancien joueur professionnel, diplômé fédéral, et en organisant des rencontres sportives avec des équipes de niveau national. D'un autre côté, le Karukera Handisport a développé une tout autre logique en proposant des pratiques plus éducatives et conviviales.

Pour la KAHMA, la pratique compétitive qu'elle développe permet de renforcer l'image d'autonomie et de responsabilité des adultes handicapés physiques. Le Karukera Handisport légitime par ses pratiques éducatives l'institution d'un encadrement professionnel et médico-éducatif pour les personnes handicapées.

En quatrième lieu, on observe des éléments de distinction sur les réseaux sollicités pour participer au développement sportif. Si les acteurs de la KAHMA semblent avoir un réseau plutôt large (médiatique, politique, social et économique), celui du Karukera Handisport semble se circonscrire au secteur médico-social, aux associations de parents d'enfants handicapés et s'appuyer sur des soutiens familiaux.

La KAHMA, en mobilisant les acteurs médiatiques, politiques et socio-économiques, cherche à s'affirmer et ainsi à affirmer l'adulte handicapé physique comme interlocuteur légitime et incontournable des pouvoirs locaux. À l'opposé, les réseaux du Karukera Handisport instituent plutôt les professionnels du secteur médico-social, mais aussi les parents d'enfants handicapés comme interlocuteurs légitimes.

Enfin, un point très particulier apparaît dans ces deux logiques d'organisation associatives, qui semble être un élément très singulier, qui est peut-être une spécificité guadeloupéenne. Il s'agit de la co-présence au sein de chaque association de personnes présentant des déficiences

physiques et de personnes présentant des déficiences intellectuelles.

La KAHMA, initialement mouvement militant d'adultes handicapés physiques, s'est orientée depuis 1995 vers la prise en charge de personnes déficientes intellectuelles avec la création d'une Maison d'accueil spécialisée puis d'établissements spécialisés d'aide par le travail. Cette nouvelle fonction d'association gestionnaire d'établissements spécialisés, institue la KAHMA comme structure en capacité de prendre en charge « *autrui* », ici en l'occurrence les déficients intellectuels. Cette évolution construit une nouvelle légitimité de la KAHMA, en même temps qu'elle institue une distinction et une distanciation entre personnes handicapées physiques autonomes et personnes déficientes intellectuelles à prendre en charge. La KAHMA se présente désormais à la fois comme une organisation de personnes handicapées physiques « *autogérée* » et comme une organisation « *pour autrui* » dont les bénéficiaires sont les personnes handicapées mentales. En outre, il convient de souligner le fait que les pratiques sportives de la KAHMA sont exclusivement réservées aux adultes handicapés moteurs, celles-ci renforçant ainsi l'institution d'une image d'indépendance de ceux-ci. Ainsi, cette association positive entre sport, autonomie et indépendance ne touche pas les personnes handicapées mentales, ici non sportives.

À l'inverse, le Karukera Handisport, inscrit dans une logique éducative, propose des activités sportives encadrées à la fois aux personnes déficientes physiques et aux personnes déficientes intellectuelles mais dans des créneaux horaires différents. Cette organisation légitime ainsi la nécessité d'une prise en charge professionnelle des pratiques sportives pour en faciliter l'accès à toutes les personnes handicapées, tout en confirmant la distinction entre handicap physique et handicap mental.

L'analyse comparée de ces deux associations met en évidence les différences dans les modes d'organisation et les logiques qui sous-tendent l'offre sportive en direction des personnes handicapées physiques. L'enjeu majeur de l'offre sportive pour les personnes handicapées physiques développée par la KAHMA est celui de l'institution d'une représentation positive, autonome et « *handi-kapable* » de l'adulte handicapé moteur en Guadeloupe. De façon divergente, l'offre sportive proposée par le Karukera Handisport institue l'accès pour tous aux pratiques sportives encadrées

professionnellement, principe sous-tendu par une représentation des personnes handicapées plus marquée par la figure de l'enfant handicapé à prendre en charge dans une perspective (ré-)éducative.

Conclusion

L'étude de deux associations guadeloupéennes, offrant des pratiques sportives pour les personnes handicapées physiques a permis de mettre en évidence la diversité des stratégies retenues. Les modes d'organisation différents développés par ces associations ont pu être interprétés au regard des logiques d'institution sous-jacentes, parfois inconscientes aux acteurs eux-mêmes.

Si la KAHMA, mouvement des années 80, s'inscrit dans une logique globale de militantisme des adultes handicapés, le Karukera Handisport est lié au développement plus tardif des politiques d'accessibilité aux loisirs pour les personnes handicapées et de professionnalisation des cadres sportifs en activité physique adaptée.

De ce fait, l'offre de pratique sportive développée par chacune de ces deux associations ne renvoie pas aux mêmes enjeux de définition d'une part des personnes handicapées elles-mêmes et d'autre part du sport des personnes handicapées.

Ainsi notre hypothèse est confirmée, et nous pouvons préciser ce qu'il en est de différences en termes d'objet à instituer.

La KAHMA, entre autres au travers d'une pratique sportive compétitive autogérée, légitime un sport de performance pratiqué par des adultes autonomes et « *handi-kapables* ». Le Karukera Handisport vise, de manière divergente, l'institution d'un sport organisé « *pour* » les personnes handicapées et non pas « *par* » elles, en construisant une figure plus dépendante de la personne handicapée, au travers de références à l'enfant handicapé et au handicap mental.

L'étude à venir d'autres associations locales ayant proposé, ou proposant actuellement, des pratiques sportives « *pour les* » ou « *de* » personnes handicapées physiques, ainsi que des relations qu'elles ont entretenues ou entretiennent encore avec la KAHMA et le Karukera Handisport, nous permettra de compléter notre compréhension des logiques d'institution du handicap à l'œuvre en Guadeloupe.

Bibliographie

- Barral C., Paterson F., Stiker H.J., & Chauvière M. (Eds.). (2000). *L'institution du handicap: Le rôle des associations*. Rennes: Presses Universitaires de Rennes.
- Barral C., & Paterson F. (2000). « L'association française contre la myopathie: compensation des incapacités ou éradication de la maladie? ». In Barral C., Paterson F., Stiker H.J., & Chauvière M. (Eds.). *L'institution du handicap: le rôle des associations* (chap. IV, pp. 349-365). Rennes: Presses Universitaires de Rennes.
- Benoit C. (2000). *Corps, jardins, mémoires. Anthropologie du corps et de l'espace à la Guadeloupe*. Paris: Maison des sciences de l'homme, CNRS.
- Benoist J. (1993). *Anthropologie médicale en société créole*. Paris: Presses Universitaires de France.
- Bougerol C. (1983). *La Médecine populaire à la Guadeloupe*. Paris: Presses Universitaires de France.
- Comte R. (1998). *La figure du handicap: analyse d'une construction sociale et politique*. Thèse de doctorat en sociologie non publiée, Université de Montpellier III, Montpellier, France.
- Dumont J. (2002). *Sport et assimilation en Guadeloupe: Les enjeux du corps performant, de la colonie au département (1914-1965)*. Paris: L'Harmattan.
- Dumont J. (2010). *L'amère patrie: Histoire des Antilles françaises au XX^e siècle*. Paris: Fayard.
- Durkheim É. (1988). *Les règles de la méthode sociologique* (1895). Paris: Flammarion.
- Ellul J. (1955). *Histoire des Institutions*. Paris: Presses Universitaires de France, 5 t.
- Fossler A., & Monnet E. (Eds.) (2009). « Les Institutions: mode d'emploi » [Electronique version]. *Tracés*, 2(17), 7-28.
- Galli C., & Ravaud J.-F. (2000). « L'association Vivre debout: histoire d'auto-gestion ». In Barral C., Paterson F., Stiker H.J., & Chauvière M. (Eds.). *L'institution du handicap: le rôle des associations* (chap. IV, pp. 325-335). Rennes: Presses Universitaires de Rennes.
- Greif A. (2006). *Institutions and the path to the modern economy: Lessons from the Medieval Trade*. New York: Cambridge University Press.
- Itçaina X., & Gouzien A. (2007). « Héritages et institutionnalisations de l'ESS dans trois régions d'Europe du Sud: quatre pistes de recherche » [Electronique version]. *Pôle Sud*, 29, 9-24.
- Laville J.-L., & Sainsaulieu R. (1997). *Sociologie de l'association*. Paris: Desclée de Brouwer.
- Marcellini A. (2005). *Des vies en fauteuil: usage des sports dans le processus de déstigmatisation et d'intégration sociale*. Paris: CTNERHI.
- Nicourd S. (2009). « Éducation populaire: organisation du travail associatif et action publique ». *Entreprises et Histoire*, 56, 62-72.
- Parsons T. (1951). *The social system*. Glencoe, Ill.: The Free Press.
- Rostaing C. (2009). « Interroger les changements de la prison: des processus de déprise et de reprise Institutionnelle » [Electronique version]. *Tracés*, 2(17), 89-108.
- Searle J. (2005). "What is an Institution?". *Journal of Institutional Economics*, 1(1), 1-22.
- Séguillon D. (2002). « Du langage des signes à l'apprentissage de la parole ou l'échec d'une réforme ». *Staps*, 58, 21-34.
- Weber M. (1971). *Economie et société*, T. 1. Paris: Plon (1921).

Le développement du Handisport en Guadeloupe de 1980 à nos jours :

Une analyse sociohistorique des difficultés de sa structuration.

Villoing Gaël (1&2), Ruffié Sébastien(2), Marcellini Anne(1)

(1) Equipe de recherche SantESiH, JE 2516 (ED 60), Université Montpellier 1

(2) Equipe de recherche ACTES, UPRESS-EA 3596, Université des Antilles-Guyane

Congrès « Pratiques sportives, handicaps et territoires, ensembles sportifs nous bien », 3^{ème} édition, CREPS de Bourges, 2011

Ce travail de recherche s'intéresse aux actions associatives, notamment aux associations sportives, de personnes atteintes de déficiences motrices dans un département français d'Outre-Mer, la Guadeloupe¹. Cette société, particulière de par son histoire sociale et sa position géographique, comme beaucoup d'autres territoires, entretient un rapport singulier avec les corps hors normes, et plus particulièrement avec les corps malades et meurtris (Douglas, 1971). De nombreux travaux sociologiques sur la question du corps (Benoît, 2000) et de la maladie (Bougerol, 1983) relèvent ainsi le lot des représentations négatives à l'encontre des déviances corporelles face à la norme attendue. L'atteinte corporelle apparaît tantôt comme une punition renvoyant à l'idée d'un tabou enfreint (Bougerol, 1983 ; Benoît, 2000), tantôt comme le signe d'un mauvais sort jeté par un « kimboisé »² (Bougerol, 1983).

Dans les années 80, l'émergence des premières associations de personnes présentant des déficiences motrices est un tournant dans le système de prise en charge du handicap dans la société guadeloupéenne. La première association créée en 1981, année internationale du handicap, sera à l'initiative d'une série d'actions médiatisées afin de sensibiliser les pouvoirs locaux et nationaux sur les problèmes que rencontrent les personnes handicapées en Guadeloupe. Les principaux objectifs des acteurs d'alors seront de manifester auprès des élus leurs soucis concernant le respect de leurs droits, notamment ceux notifiés dans la loi de 1975. Des campagnes de revendications seront menées pour faire appliquer la loi sur l'accessibilité des lieux publics au niveau local, tandis que d'autres seront déplacées vers la métropole pour alerter les politiques sur le décalage entre la Guadeloupe et la France hexagonale, par exemple en matière d'allocations. Les adultes handicapés ne percevront l'allocation adulte handicapée (AAH) qu'à partir de 1982, soit sept années après sa mise en application en métropole (dès 1975).

Ce mouvement revendicatif se trouve à l'origine d'une série d'autres actions parallèles et entremêlées dont le mouvement sportif des personnes handicapées motrices. La première équipe de basket en fauteuil voit le jour en 1982, avec au départ seulement trois joueurs. Le groupe prendra de l'ampleur en nombre d'adhérents, diversifiera les pratiques sportives notamment par l'introduction de la course en fauteuil, et finira quelques années plus tard par disputer des rencontres de championnat national 2 de Handibasket contre des équipes de la France continentale. En 1990, soit presque six ans après la création de la première association de personnes handicapées, sera mis en place le Comité Régional Unifié Handisport, image d'un réel vecteur de visibilité (Villoing G. & al., 2011).

Aujourd'hui, cet élan semble retombé, le nombre de clubs et d'adhérents n'a guère évolué (5 clubs en activité et environ une centaine de licenciés en 2008). Les acteurs de ce mouvement ont changé même si certains pionniers du mouvement des années 80 sont encore présents. Le mouvement sportif semble s'être transformé avec l'évolution de la prise en charge des personnes handicapées en Guadeloupe. Si le mouvement des années 80, s'inscrit dans une logique globale de militantisme des adultes handicapés, le mouvement actuel est lié au développement plus tardif des politiques

¹ Un projet de recherche, centré sur l'étude socio-historique des associations guadeloupéennes proposant des pratiques sportives aux personnes ayant des incapacités motrices et sur l'analyse de leurs transformations depuis les années 1970, est actuellement en cours en collaboration avec le laboratoire SanteSiH (UFR STAPS de Montpellier) et le laboratoire Actes (UFR STAPS de Guadeloupe). Ce projet est en partie financé par la DRESS, le CNSA et la MiRE.

² Sorcier, marabout, rebouteux.

d'accessibilité aux loisirs pour les personnes handicapées et de professionnalisation des cadres sportifs en activité physique adaptée. (Villoing G. et al., 2011).

Ainsi, l'hypothèse soutenue par ce travail est que la structuration de la pratique sportive des personnes ayant une incapacité motrice est intimement liée à celle de la prise en charge locale du handicap. Il montre, d'une part, comment au sein d'un espace défini, le sport sert à la fois de catalyseur et de révélateur d'enjeux sociaux plus larges (sensibiliser la société sur la situation des personnes handicapées) et d'autre part, comment la transformation de ces enjeux (notamment avec l'arrivée des allocations) peuvent desservir le développement des pratiques sportives des personnes handicapées.

Pour tester cette hypothèse, il a été réalisé un recueil d'archives des structures associatives affiliées à la Fédération Française Handisport (revues associatives, statuts, compte rendus d'assemblée générale...), suivi d'entretiens semi-directifs auprès des acteurs responsables de leurs créations et/ou de leurs développements (n=14). Après avoir procédé à une analyse historiographique de la structuration du handisport en Guadeloupe, nous avons tenté de comprendre les logiques des acteurs de ces principaux mouvements. Une fois retranscrits, les entretiens ont été traités par l'Analyse des Relations par Opposition (ARO). Cette méthode créée par Raymond à l'occasion d'une étude sur l'habitat pavillonnaire vise à rendre compte de « l'organisation immanente du langage de l'interviewé » (Raymond, 1968) ou de sa structure idéologique. Le traitement par l'ARO « informe sur la structure idéologique à partir de laquelle l'interviewé construit son projet » (Blanchet & Gotman, 1992).

Cette analyse permet de distinguer deux périodes dans la structuration de l'offre sportive spécifique aux personnes ayant des incapacités physiques. Une première période qui débute dans les années 80 avec la création des premières structures puis du Comité Régional Unifié Handisport. Nous la considérons comme l'"âge d'or" du Handisport en Guadeloupe. Cette période prend fin au début des années 90 suite à des problèmes internes au comité. Une deuxième période marque le renouveau du Handisport avec la création de la deuxième ligue Régionale en 2004. Toutefois, l'absence de visibilité réelle de sa politique témoigne des difficultés rencontrées dans son développement.

Par ailleurs, l'analyse met en évidence une évolution nette de l'action associative entre ces deux périodes. Dans les années 80, les associations se battent pour l'accessibilité, la lutte contre les préjugés et l'exclusion. L'objet de ces associations, comme le soulignent Laville & Sainsaulieu (1997) pour d'autres associations, consiste à développer un projet social qui vise à combler un besoin social. Ainsi, la pratique sportive est utilisée comme un moyen pour rendre visible le corps handicapé jusque là absent (ou caché) dans la société guadeloupéenne. Les revendications qui émanent de ces événements sportifs portent moins sur l'aspect sportif que sur les manques évidents dans la société guadeloupéenne vis-à-vis de ce public spécifique.

Aujourd'hui, les combats et les acteurs se sont transformés. Les soucis des jeunes adultes handicapés ne sont plus ceux de leurs aînés et les nouveaux projets sportifs sont essentiellement menés par des acteurs professionnels. On assiste ainsi aux mêmes transformations des types de solidarités que celles soulignées par Fortin (1994), c'est-à-dire au passage d'une solidarité de type mécanique, à une solidarité moléculaire. Cette transformation correspond au passage d'un fonctionnement social traditionnel à un fonctionnement post-moderne. L'autogestion bénévole semble remplacé par un acte « pour autrui » et professionnel.

Pour conclure, ce travail montre comment les politiques sportives dans le domaine du handicap s'inscrivent dans des transformations sociales globales. Les logiques associatives sont tout autant tributaires des nouvelles politiques sociales. Il est possible de voir comment la pratique du handisport dans une société en pleine mutation sociale telle que la Guadeloupe est passée d'une pratique "militante" liée à un besoin de visibilité sociale à une pratique "secondaire" dans les préoccupations des personnes handicapées, désormais portée, pour part, par d'autres objectifs

notamment professionnel. Ce constat peut se généraliser à d'autres espaces géographiques au regard des bouleversements institutionnels opérés dans l'organisation de ces pratiques au niveau national, voir international, comme par exemple la décision de Kuala Lumpur pour la ré-intégration des déficients mentaux lors des Jeux Paralympiques de Londres en 2012.

Bibliographie :

Barral, C., Paterson, F., Stiker, H.J., & Chauvière, M., **L'institution du handicap : Le rôle des associations**, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2000.

Benoît C., **Corps, jardins, mémoires. Anthropologie du corps et de l'espace à la Guadeloupe**, Paris, Maison des sciences de l'homme, CNRS, 2000.

Blanchet A., Gotman A., **L'enquête et ses méthodes : L'entretien**, Paris, Nathan, 1992.

Bougerol C., **La sorcellerie aux Antilles : Interactions et malheurs**, Socio-Anthropologie, 5 (Médecine et santé : Symboliques des corps), 1999, version numérique : <http://socioanthropologie.revues.org/document52.html>.

Douglas M., **De la souillure. Essai sur les notions de pollution et de tabou** (traduit de l'anglais par Anne Guérin), Paris, Maspero, 1971.

Fortin A., **Notes sur la dynamique communautaire**, Nouvelles pratiques sociales, vol.7, n°1, 1994, p 23-32, version numérique : <http://id.erudit.org/iderudit/301249ar>

Laville J.L., Sainsaulieu R., **Sociologie de l'association**, Paris, Desclée de Brouwer, 1997.

Raymond H., **Analyse de contenu et entretien non directif : application au symbolisme de l'habitat**, Revue française de sociologie, IX-2, 1968, 1967-1979.

Villoing G., Ruffié S., Marcellini A., **L'organisation de l'offre sportive à l'intention des personnes déficientes physiques en Guadeloupe : Monographie de deux associations locales**, Revue Européenne du Management du Sport, n°28, p 29-41, 2011.

Le difficile développement du Handisport en Guadeloupe : Etude sociologique de deux associations locales

Villoing Gaël, Ruffié Sébastien**, Marcellini Anne**

*Equipe de recherche SantESiH, JE 2516 (ED 60), Université Montpellier 1

** Equipe de recherche ACTES, UPRESS-EA 3596, Université des Antilles-Guyane
villoinggaël@gmail.com

13^{ème} Congrès international de l'ACAPS, Université de Lyon 1, 2009

Résumé : Cette communication rend compte d'une recherche centrée sur l'étude du processus d'institutionnalisation des pratiques physiques et sportives en faveur des personnes déficientes motrices en Guadeloupe. Après un repérage exhaustif de l'offre sportive existante pour ce public en Guadeloupe, les deux associations les plus représentatives, proposant à ce jour à leurs adhérents des pratiques sportives, et affiliées à ce titre à la Fédération Française Handisport, ont été étudiées. A partir d'une observation participante au sein de ces deux associations et d'entretiens semi-directifs avec les responsables associatifs (président, membres actifs), le travail vise à mettre en évidence les logiques des acteurs, les usages qu'ils font du sport et les difficultés qu'ils rencontrent, pour faire émerger l'histoire et la dynamique singulière de chaque association. Les résultats montrent à la fois des points de convergences et des points d'achoppement entre ces deux entités. Les tensions permettent de développer des interprétations quant à la difficulté de structuration du Handisport en Guadeloupe.

Mots clés : Handicap – Sport – Institutionnalisation – Guadeloupe - Association

INTRODUCTION

Le développement du mouvement sportif des personnes en situation de handicap moteur participe pleinement au processus d'intégration des personnes touchées par des déficiences, et de même, aux transformations des cadres de pensées sur le handicap (Marcellini, 2004). Cependant, cette logique semble quelque peu différente dans l'espace ultra marin de la Guadeloupe porté par d'autres perceptions du monde qui s'éloignent plus encore du cadre métropolitain lorsque l'on aborde la question du corps meurtri (Douglas, 1992 ; Bougerol, 1997; Benoît, 2000). En s'intéressant au développement de l'offre sportive Handisport et à son institutionnalisation en Guadeloupe, ce travail cherche à comprendre, à travers son développement et son organisation, comment l'activité Handisport transforme la place des personnes handicapées motrices dans l'espace social guadeloupéen. Pour ce faire, le regard sera porté sur deux associations Handisport représentatives, la KAHMA (Karukera Association Handicap Moteur Adulte) et le Karukera Handisport. Au regard des travaux de Barral & al. (2000), l'on sait l'importance fondamentale du monde associatif dans la transformation de la place sociale des personnes handicapées. Or, ces deux entités associatives se positionnent de manière centrale dans l'évolution de la condition sociale des personnes en situation de handicap moteur en Guadeloupe. En effet, l'une est à l'origine du mouvement associatif guadeloupéen (la KAHMA) tandis que l'autre est la première association Handisport créée par des professionnels des activités physiques adaptées (Karukera Handisport).

METHODE ET ANALYSE DE DONNEES

Suite à un premier travail de recensement de l'offre sportive en faveur des personnes en situation de handicap, une période d'observation a été menée au sein des deux associations handisports les plus représentatives. Cette phase d'observation a été complétée par une série d'entretiens semi-directifs auprès des acteurs principaux de ces associations (présidents, membres fondateurs, sportifs) (8). Ils ont été interviewés à partir d'une grille d'entretien cherchant à mettre en évidence l'histoire de ces associations essentiellement sportive. Les observations, systématiquement notées dans un journal de bord, ont permis d'observer la place des acteurs au sein de l'association, le déroulement des activités et les difficultés rencontrées. Cette approche méthodologique permet de rendre compte des éléments influençant le développement de ces associations dans l'espace social guadeloupéen.

RESULTATS ET DISCUSSION

Les résultats de cette étude font ressortir trois éléments majeurs :

Dans un premier temps, l'observation de ces associations montre qu'elles évoluent dans la confidentialité. L'utilisation des pratiques sportives répond en premier lieu au besoin d'émancipation des personnes en situation de handicap. La pratique sportive se fait uniquement entre pairs et "entre-amis". Les exhibitions publiques se font rarement et la plupart du temps lors de demandes spécifiques (match d'ouverture, téléthon...).

Dans un deuxième temps, cette analyse met en évidence l'action du mouvement associatif sportif dans la société guadeloupéenne. Ces associations se battent pour l'accessibilité, la lutte contre les préjugés et l'exclusion, et se mélangent à l'action médico-sociale. Par exemple, la KHAMA est à la fois une association de personnes en situation de handicap moteur, une association sportive et une association gestionnaire d'établissements. L'objet de ces associations, comme le soulignent Laville & Sainsaulieu (1997) pour d'autres associations, est bien un projet social qui vise à combler un besoin social. L'objectif affiché est de donner une visibilité au corps handicapé jusque là non réalisée dans la société guadeloupéenne. Le support médiatique dont bénéficie les événements sportifs relate moins l'aspect sportif que les manques dans la société guadeloupéenne vis à vis de ce public spécifique.

Enfin, si les résultats obtenus par cette analyse font ressortir des points de convergences, ils relèvent surtout des éléments d'achoppement entre les deux structures dans l'usage des pratiques sportives. Les divergences stratégiques observées (place du sport, mélange des handicaps, affiliations) ne semblent pas pouvoir amener à une pratique sportive commune favorable à sa visibilité. Or, comme l'explique Champagne (1990), c'est à travers l'organisation collective d'individus liés par un destin commun que le groupe accède à une existence sociale positive qui permet de construire sa visibilité, d'accéder à un nouveau positionnement social et à la transformation des cadres institutionnels. Le faible effectif d'adhérents au sein de ces deux structures témoigne de la difficulté qu'elles ont à atteindre ce but.

CONCLUSION

Cette étude sur deux associations Handisport en Guadeloupe montre comment elles utilisent le sport comme moyen de sensibilisation à la cause des personnes en situation de handicap et les difficultés qu'elles rencontrent. L'institutionnalisation de la pratique sportive ici étudiée ne semble toutefois pas atteindre l'objectif de changement social déclaré. La faiblesse du nombre de pratiquants et l'absence de pratiques communes entre ces associations témoignent de cet état de fait. En définitive, ce travail amène des éléments nouveaux de réflexion sur les conditions sociales de l'accès au sport des personnes en situation de handicap moteur et sur les représentations sociales liées à ces dernières.

BIBLIOGRAPHIE

- Barral C., *L'institution du handicap*, Le rôle des associations, 2000, Coll. « des sociétés », Rennes.
- Benoît C., *Corps, jardin, mémoires. Anthropologies du corps et de l'espace à la Guadeloupe*, 2000, Ed. De la maison des sciences de l'homme, CNRS, Paris.
- Bougerol C., *Une ethnographie des conflits aux Antilles : Jalousie, commérages, sorcellerie*, 1997, PUF, Paris.
- Champagne P., *Faire l'opinion. Le nouveau jeu politique*, 1990, Ed. de Minuit, Paris.
- Douglas M., *De la souillure, études sur les notions de pollution et de tabou*, 1992, Ed. La découverte Paris.
- Laville J.L. & Sainsaulieu R., *Sociologie de l'association*, 1997, Desclée de Brouwer, Paris.
- Leger J.M. & Florand M.R., L'analyse de contenu : deux méthodes, deux résultats ? In Blanchet A., *L'entretien dans les sciences sociales*, 1985, pp. 237-273, Ed. Bordas, Paris.
- Marcellini A., *Des vies en fauteuil..., Usages du sport dans le processus de déstigmatisation et d'intégration sociale*, 2004, CTNERHI, Paris.

Le sport comme moyen de visibilité active en Guadeloupe

Villoing Gaël*, Ruffié Sébastien[°], Ferez S*

[°]Laboratoire A.C.T.E.S., UPRES EA 3596,

Université des Antilles et de la Guyane

*Laboratoire « Santé, Education et Situations de Handicap »

JE n° 2516, Université de Montpellier 1

Actes du colloque : Journées d'études Européennes « jeunes chercheurs », Le sport à l'épreuve des diversités, Université de Strasbourg, 2008.

Introduction

Cette étude cherche à définir les représentations sociales associées à la personne en situation de handicap en Guadeloupe et leurs effets sur leur participation sociale. On recense 35000³ personnes atteintes dans ce département français d'outre-mer notamment à cause des nombreuses pathologies rencontrées sur le territoire (diabète, hypertension, drépanocytose) ou liées à des traumatismes (accidenté de la route, accident de plongeon...). Depuis les années 70, le nombre de structures spécialisées (essentiellement tourné vers handicap mental), tant pour les adultes que pour les enfants et adolescents, a nettement augmenté. Si ce versant socio-médical paraît avoir comblé son retard (particulièrement dans la prise en charge du handicap mental), la question de la participation sociale semble un peu éludée. On observe toujours « une pauvreté de l'aménagement des villes guadeloupéennes, un réseau de transports non adaptés et des édifices publics peu accessibles »⁴. A cette situation matérielle difficile s'ajoute le constat de discours souvent négatifs portant sur le corps marqué par une déficience, mentale ou physique.

Dans cette étude, c'est la place du sport comme moyen d'intégration et de reconnaissance des personnes en situations de handicap qui est interrogée. En effet, si la Guadeloupe est l'une des régions les plus représentées dans le haut-niveau national, véhiculant localement une image très positive du sport et des sportifs (Dumont, 2002), elle l'est beaucoup moins en ce qui concerne le nombre de pratiquants handisports sur son territoire. L'offre sportive aux personnes atteintes de handicap oscille entre quelques clubs « valides » ouvert à la pratique handisport (nombre fluctuant), 2 associations « spécialisées » dans le handisport et le sport adapté ainsi que l'existence d'une structure « auto-organisée » proposant essentiellement du handibasket.

Stigmatisation et exclusion vs organisation collective

Les processus de stigmatisation rendent compte des discrédits portés sur la personne « handicapée » (Goffman, 1963). La question du « handicap » physique renvoie à la problématique corporelle, à son atteinte et aux significations sociales qui en découlent (Stiker, 1997). Le « handicap » physique, en raison de la différence corporelle qu'il présente et de l'atteinte identitaire à laquelle il renvoie le groupe, est difficile à appréhender par les « valides ». Cette recherche s'intéresse ainsi aux processus sociaux sous-jacent générant ces mises à l'écart et à l'organisation de groupes minoritaires souvent dévalorisés. L'attention portée à l'activité de la Ligue handisport de la Guadeloupe en tant qu'action collective dans le domaine du sport offre un cadre d'analyse pertinent du rapport social qui se met en place. La position et le rôle des acteurs clefs de cette structure, les revendications qui s'organisent, la visibilité qu'elle tente d'offrir au travers d'activités possédant des attributs positifs, met en lumière leur participation à la société civile.

Le milieu sportif, compris comme un « fait social total » (Mauss, 1950), révèle les possibilités de mise en jeu du corps et permet d'étudier le regard porté sur le « handicap ». Parallèlement, les usages sportifs des personnes en situation de handicap peuvent être analysés dans

³ Rapport «schéma départemental du handicap», *Observatoire des Inadaptations et des Handicaps*, 2003.

⁴ Mulot S., Danière A., *Evaluation des Programmes Régionaux de Santé de la Guadeloupe*, COGES, 2002.

le cadre de stratégies d'intégration sociale (Marcellini, 2005). S'intéresser à la rencontre de ces deux univers, celui du sport et celui du « handicap », offre une manière pertinente et originale d'analyser la façon dont la « personne handicapée » est perçue dans la société, la place qu'elle y occupe, mais aussi la part que prend le sport dans le processus d'intégration ou, au contraire, d'exclusion ou d'auto-exclusion. Les discours des sujets étudiés expriment cette possibilité que représente le sport de lutter contre les cadres sociaux en Guadeloupe et la place que prend la Ligue handisport dans ce processus. Comme le montre Champagne (1990), c'est à travers l'organisation collective d'individus liés par un destin commun que le groupe accède à une existence sociale positive qui permet de construire sa visibilité, d'accéder à un nouveau positionnement social et à la transformation des cadres institutionnels.

De plus, il est essentiel de prendre en compte la singularité de l'espace géographique dans lequel se déroule notre étude. Dans cette société où l'apparence physique semble jouer un rôle important dans les relations sociales (Benoist, 1993), le corps est un puissant vecteur d'identification (hiérarchie de couleur) et régit par des cadres normatifs imposants. L'« a-normalité » est immédiatement repérée et sujette aux commérages et à la suspicion. En effet, l'atteinte corporelle apparaît comme une punition renvoyant à l'idée d'un tabou enfreint (Bougerol, 1983 ; Benoît, 2000). Ainsi, l'image du corps « handicapé » semble être donc opposé à celle du sport, vitrine de la société guadeloupéenne (Dumont, 2002). Au final, le conflit récurrent entre les représentations liés au sport et celles du handicap (Marcellini, 2005) semble se renforcer dans ce contexte social particulier.

Hypothèse

L'hypothèse retenue est qu'à travers l'organisation, la structuration et la participation au mouvement sportif des acteurs handisports se joue la redéfinition des représentations sociales qui leur sont associées, posant par là-même la question de leur intégration/exclusion dans la société guadeloupéenne ainsi que celle de la transformation/reproduction des cadres de pensée liés au « handicap ».

Recueil de données et traitement des données

Pour répondre à cette hypothèse, le recueil de données s'est organisé à travers des entretiens semi-directifs auprès de sujets présentant un « handicap » physique (n=7) et appartenant ou non au monde du sport. A partir de la consigne de départ *« pouvez-vous me parler de ce que représente pour vous le « handicap » et la « personne handicapée » ? »*, le guide d'entretien invitait les sujets à produire du discours sur trois thèmes principaux : le « handicap », l'intégration et le sport. L'objectif recherché était bien la mise en évidence des représentations sociales autour de la question du « handicap » et celles des possibilités intégratives offertes par les activités physiques et sportives.

Ces derniers ont été contactés au sein des structures sportives (Ligue handisport) et de centres de rééducation. La totalité des sujets présentaient un « handicap » physique (atrophies, tétraplégie, amputation, poliomyélite) dont deux souffrant de « handicaps » physiques associés (Infirmités Motrices Cérébrales). Les entretiens se sont déroulés à la suite de plusieurs rencontres afin de faciliter la situation d'échange. Chaque interview a eu lieu au sein d'espaces choisis par les sujets dans lesquels ils avaient l'habitude d'évoluer (domicile, centre de rééducation, espaces sportifs). Leurs propos ont été enregistrés et intégralement retranscrits. Au total l'échantillon se composait d'individus masculins âgés de 30 à 60 ans⁵.

Une fois retranscrits, les entretiens ont été traités par l'Analyse des Relations par Opposition (ARO). Le traitement par l'ARO « informe sur la structure idéologique à partir de laquelle

⁵ Le fait d'interroger uniquement des sujets masculins n'était pas un choix des enquêteurs mais correspondait à l'impossibilité d'interroger des femmes handicapées indiquant dès lors une situation probablement encore plus complexe pour ces dernières.

l'interviewé construit son projet » (Blanchet & Gotman, 1992). Il se fonde sur la méthode structurale, méthode qui « s'appuie sur la structuration des récits en opposition, opposition qui est constitutive de la fonction symbolique ; elle en fonde la pertinence. Le symbole se reconnaît à son contraire » (Léger & Florand, 1985). L'objectif de l'ARO est la mise en correspondance d'un système pratique explicite avec un système symbolique sous-jacent. Il peut ainsi à la fois permettre d'appréhender le système symbolique qui sert à légitimer des postures éthiques (Marcellini et al., 2005) mais aussi de comprendre les logiques des pratiques qu'il justifie ou auxquelles il donne sens.

Résultats

1/ Vision du handicap « objective » et « subjective »

Les discours recueillis sur le handicap opposent deux définitions, l'une objective, qui renvoi à la déficience proprement dite, et l'autre subjective, liée à la définition sociale des sujets (la position du sujet, sa participation sociale et son action sociale). On retrouve ainsi deux visions du handicap, l'une active signifiant une intégration dans la société des « valides », et l'autre passive à laquelle l'individu se soumettrait. Cette dépendance est expliquée en invoquant des structures magico-religieuses contraignantes, une exclusion prononcée et la reproduction de cadres sociaux limitant.

2/ Construction « subjective » du rapport social au « handicap »

Dans la vision subjective, deux grandes positions (actif/passif) apparaissent à trois niveaux : l'acteur, la société et l'institution.

La question du lien social et du positionnement des personnes en situations de handicap sont principalement abordées et semblent être à l'origine des difficultés qu'ils rencontrent. Le rapport à la famille est l'élément le plus marquant et génère les attitudes d'activité ou de passivité, due à une « surprotection familiale » à la fois négative et positive. Négative à travers l'isolement provoqué notamment par la peur du regard d'autrui, et positive par le lien familial fort qui se resserre autour du sujet atteint d'un handicap. Sur le plan amical, l'apparence physique est décrite comme stigmatisante et limitante.

Dès lors deux solutions semblent se profiler pour les sujets interrogés : subir ou combattre. Une position passive, générée par la famille, produit un isolement débouchant sur une mort sociale. Alors qu'une position active favorise, notamment par la pratique sportive, l'insertion sociale. L'attitude revendicatrice que représente la pratique sportive prend des allures quasi héroïques. En outre, l'intégration professionnelle constitue une part importante dans le discours des personnes interrogées.

3/ L'intégration professionnelle : le rapport à la société

Là aussi s'opposent deux visions. Le couple de l'actif et du passif renvoie, par l'intermédiaire de l'opposition de l'emploi privé et de l'emploi public, à l'idée d'une prise de risque ou d'une recherche de sécurité dans la confrontation à la société. Elle met en avant l'interprétation des « valides » sur les capacités de production de la personne atteinte d'un handicap, faisant ainsi preuve de « malhonnêteté » et de leurs « préjugés », notamment dans le privé. Ce point paraît inexorable car, selon eux, certaines entreprises préfèrent payer des amendes plutôt que d'employer des « personnes handicapées ». Dès lors, la pratique sportive semble offrir aux sujets atteints d'un handicap l'élément symbolique qui leur fait défaut dans le domaine professionnel. Il leur permet de participer à la société, du moins de se montrer « actif » et visible aux yeux de tous.

4/ Sport, visibilité active et collective : la transformation des cadres de l'expérience

Le sport constitue un fort vecteur de déstigmatisation (Marcellini, 2003, 2005). Il apparaît comme un moyen de se battre contre une passivité forcée et imposée par la norme sociale. La pratique sportive permet en se dépassant de se différencier de l'image de la « personne handicapée » perçue comme rivée à son sort. Toutefois, le sport à lui seul ne suffit pas pour s'intégrer. La dimension intellectuelle, l'accès aux savoirs et l'obtention de diplômes incarnent encore davantage la réussite sociale. Ce fait n'est pas surprenant, surtout aux Antilles où depuis l'abolition de l'esclavage l'école est considérée comme LE moyen d'émancipation (cf La rue case nègre)⁶. En outre, dans les discours, le sport semble renforcer la classification entre l'actif et l'inactif/passif (Giami et coll., 1988). A l'opposé des inactifs, ceux qui restent rivés à leur sort, les pratiquants développent les qualités (courage, force, puissance) qui leurs permettent de se hisser en haut de l'échelle sociale. Le sport apparaît comme un moyen de « se battre » contre une passivité forcée et imposée par la norme sociale.

A en croire les personnes interrogées, l'accès à la reconnaissance semble freiné par la peur et la méconnaissance qui subsiste en Guadeloupe. Si cette crainte n'est pas une spécificité culturelle, elle semble toutefois associée ici à la dimension magico-religieuse très présente sur l'île (Direct. Administration, Ancien Educ Spéc., 1992, 1996 ; Bougerol, 1983). Elle est aussi renforcée par l'importance accordée à l'apparence extérieure (Benoist, 1993). Si pour certains sujets, il est difficile de sortir du carcan social imposé par les valides, pour les pratiquants, le sport permet une prise en main de son existence et un moyen de mise en action. L'investissement des sujets dans le monde du sport notamment au sein de la ligue handisport leurs permet d'envisager l'avenir de manière plus positive. La ligue handisport de Guadeloupe fait émerger la problématique du changement social. Elle permet d'agir comme un levier sur le retard accumulé dans la société guadeloupéenne au niveau des installations sportives. Ce retard s'observe aussi au niveau des clubs associatifs qui sont encore trop peu nombreux pour permettre d'accéder à la visibilité escomptée. Notre analyse montre comment certains sujets, convaincus qu'il existe un véritable potentiel en Guadeloupe, comptent sur la ligue pour développer l'intérêt (ou la curiosité ?) des guadeloupéens vis à vis du handisport en Guadeloupe. Pour eux, le retard accumulé est mince et la ligue handisport incarne cet espoir par l'action collective.

Toutefois, si le sport apparaît pour les sujets comme un moyen de rompre l'isolement social, certains succès sportifs obtenus à l'extérieur peuvent difficilement être mis en avant en Guadeloupe. La notoriété acquise dans un espace exogène n'est pas reconnue et peut même apparaître comme un frein.

Conclusion

L'objet de ce travail était la mise en évidence de l'usage de la pratique physique et/ou sportive dans la redéfinition des représentations sociales associées aux personnes en situation de handicap en Guadeloupe. Il était sous-tendu par l'hypothèse selon laquelle la participation au mouvement sportif des acteurs handicapés se jouait la question de leur intégration/exclusion dans la société guadeloupéenne ainsi que celle de la transformation/reproduction des cadres de pensées liés au handicap.

L'analyse des relations d'opposition dans des entretiens cliniques auprès d'acteurs impliqués ou non dans le mouvement handisport en Guadeloupe révèle une alternance entre une vision « objective » et une vision « subjective » du handicap. Cette dernière étant elle-même sujette à un enjeu de lutte, entre une perception « active » et « passive » du sujet handicapé. Dès lors, le sport est associé à une vision active de l'individu « handicapé » et s'oppose à la passivité. L'individu n'est plus rivé à sa condition de « handicapé », imposée par des cadres sociaux parfois imprégnés de magico-religieux

⁶ La rue case nègre est un film de Euzhan Palcy, adapté du roman de Joseph Zobel. Il évoque la vie dans un village d'ouvriers agricoles de Martinique en 1931. Il met en scène le combat d'une grand mère, Man Tine, afin que son petit fils(josué), qu'elle élève seule, jouisse d'une bonne éducation et d'une instruction lui permettant de devenir fonctionnaire et, ainsi, lui éviter de travailler, sa vie durant, dans les champs de canne.

(Benoît, 2000). L'enjeu de l'accès au sport est alors lié à la mise en scène symbolique d'un corps actif s'opposant à l'image du corps faible et « handicapé », qui, d'après les sujets, oriente le regard de la société des « valides » sur eux. Le mouvement sportif vise donc à construire cette visibilité mais aussi une mentalité. Il développe une combativité, une image positive sur le handicap qui leur permet d'accepter leur handicap et de transformer le regard des « valides ». L'action collective coordonnée par la Ligue handisport permet de construire ce changement individuel, social et institutionnel. Toutefois, le domaine professionnel semble mieux souscrire à cette transformation des normes sociales. Le sport apparaît comme un élément complémentaire, sur lequel ne peut reposer l'ensemble du projet collectif, mais qui malgré les difficultés générées par les différences physiques, constitue un outil pertinent pour favoriser la participation sociale et transformer la visibilité individuelle et collective ainsi que les cadres de l'expérience.

Bibliographie

- Benoist J., *Anthropologie médicale en société créole*, Paris, PUF, coll. « Les champs de la santé », 1993.
- Benoît C., *Corps, jardins, mémoires. Anthropologie du corps et de l'espace à la Guadeloupe*, Paris, CNRS Éditions/Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2000
- Blanchet A. & Gotman A., *L'Enquête et ses méthodes : l'entretien*, Paris, Nathan, 1992
- Bombereau G., *Etats des lieux sur le VIH/sida en Guadeloupe*, Basse-Terre, Guadeloupe, COGES, 2003
- Bougerol C., *La Médecine populaire à la Guadeloupe*, Paris, Karthala, 1983
- Champagne P., *Faire l'opinion. Le nouveau jeu politique*, Paris, Minuit, 1990.
- Dumont J., *La Diffusion du sport en Guadeloupe: Enjeux culturels autour de la départementalisation*, L'Harmattan, Coll. Espaces et temps du sport, Paris, 2002.
- Flagie A., « Gro Ka, Kimboi, Kuizin », Autour du sacrificiel, la formation problématique de l'identité antillaise, In Wim Hoogbergen, *Born out of resistance : On Caribbean cultural creativity*, Utrecht : ISOR, 1992, 274-285.
- Flagie A., Cosmogonie antillaise et identité, In « Ay BoBo » *Afro-Karibische Religionen African-Caribbean Religion*, Teil/part1 kulte/Cults Manfred Kresmer, (Eds), Wien : Wuv-Univ.-Vert, 1996, 41-51.
- Giami A., Assouly-Piquet C., Berthier F., *La figure fondamentale du handicap: représentations et figures fantasmatisques*, Rapport du contrat de recherche Mire-Geral, septembre 1988
- Goffman E., *Stigmate. Les usages sociaux des handicaps*, Paris, Minuit, 1975 (1ère ed.
- Jodelet D., *Folies et représentations sociales*, Paris, PUF, 1989
- Léger J.-M. & Florand M.-F., « L'analyse de contenu : deux méthodes, deux résultats ? », In Blanchet Alain (Ed.), *L'Entretien dans les sciences sociales*, Paris, Dunod, 1985, 234-273.
- Marcellini A., De Léseleuc Eric, Gleyse Jacques, L'intégration sociale par le sport des personnes handicapées, *Revue Internationale de psycho-sociologie*, 20, 2003, 59-72.
- Marcellini A., *Des Vies en fauteuil. Usages du sport dans le processus de déstigmatisation et d'intégration sociale*, Paris, CTNERHI, 2005.
- Mauss M., *Sociologie et Anthropologie*, Paris, PUF, 1950.
- Mulot S., Danière A., *Evaluation des Programmes Régionaux de Santé de la Guadeloupe*, COGES, Basse-Terre, 2002.
- Stiker H.J., *Corps infirme et société. Essai d'anthropologie historique*, Paris, Dunod, 1997.

Annexe 5



Monsieur Sébastien RUFFIE
Maître de conférences
Directeur adjoint STAPS
Campus de Fouillole - BP 250
97150 POINTE A PITRE CEDEX

Abymes,
Le 28 juin 2012

N/Réf. : R.A./V.V./2012-33

Objet : point sur notre collaboration

Monsieur,

Depuis 2010, l'URIOPSS/CR-OIH collabore avec plusieurs partenaires, notamment l'UAG (plus précisément l'UFR STAPS dont vous êtes le Directeur adjoint) à des projets de recherches sur les thèmes suivants :

- « VIH et les activités physiques »,
- le « handicap ».

Notre participation à ces différents projets a été la suivante :

- Projet recherche VIH : 4550 €.

Participation à la recherche sur le VIH en Guadeloupe / enquête.

- Projet sur le handicap : 3156,20 €.

Prise en charge des frais de séjour de M. FOUGEYROLLAS et de son épouse.

Le soutien financier de l'URIOPSS/CR-OIH s'élève à 7 706,20 €.

Par ailleurs, nous restons toujours en collaboration pour la publication des ouvrages sur l'histoire du handicap en Guadeloupe ainsi que celle sur le VIH. Cependant, les engagements respectifs demeurent à l'étude.

Dans cette perspective, je vous prie de fixer dès à présent la date d'une rencontre pour la rentrée prochaine afin d'établir le calendrier pour nos différents travaux.

Dans cette attente, je vous présente, mes amitiés et mes sincères salutations.

Le Directeur adjoint,

Roberto ANYLA

Centre de Ressources - Observatoire des Inadaptations et des Handicaps
Union Régionale Interfédérale des Œuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux
Centre d'affaires Espace Rocade - Grand-Camp - 97142 ABYMES (GUADELOUPE)
☎ 05 90 21 82 00 ☎ 05 90 21 82 03 E-Mail : uriopss.guadeloupe@wanadoo.fr
N° SIREN : 432 126 050 - N° SIRET: 432 126 050 00017 - Code APE : 9499Z

Annexe 6
Histoire du mouvement handisport, Edition Téraèdre
S. Ruffié & S. Ferez

Préface

Introduction Générale

1^{er} partie : De 54 à 67 : De l'association à une fédération délégataire

Introduction partie 1

- Les mutilés et les invalides de guerre (1954 à 1963) (Julie Thomas, Sylvain Ferez)
présentation le 17 février

L'histoire des deux premières associations (ASMF et CSINI), le poids des Maréchaux, les fondateurs : montrer dans le monde de l'après guerre que ce sont les acteurs clefs pour glisser petit à petit vers les relations avec les associations civiles, le nombre de participants. Il importe ici de montrer la structuration particulière de cette première association qui va se fédérer avec d'autres pour donner la 1^{er} Fédération. Par quelles pratiques s'organise en premier lieu cette association, comment fédère-t-elle de nouveaux acteurs, qui sont-ils ? Le poids des anciens combattants est central ici avec également le rôle qu'ont joué certaines femmes dans ce processus. Les espaces investis, liés aux acteurs, paraissent aussi importants (cas du ski par exemple).

Il faut penser également à situer les nouveaux acteurs et donner quelques éléments les concernant.

Le matériel à disposition : Archive revue des mutilés de France/ ASMF magazine
Archive personnelle (A. Berthe, frise historique Maggy Pelletier)
Interviews : Annette Berthe, Huguette Tanguy, Pierre Volait, Pierre Cochard
A faire : Georges Maurin (Julie)

Encadré sur Philippe Berthe et les maréchaux (Ferez) (1 page)

- Du regroupement fédéral à sa reconnaissance par l'Etat (1963 à 1967) (Sébastien Ruffié, Eric Perera, Sylvain Rouanet) **présentation le 27 avril**

Comment émerge ce désir d'affiliation, quels sont les acteurs qui s'y impliquent, les rouages institutionnels, les apports et les contraintes de la reconnaissance par l'Etat. Le nombre des participants, leur profil, les activités principalement instituées... Il s'agit dans ce chapitre de montrer l'évolution et la montée en puissance de la fédération jusqu'à sa reconnaissance par l'Etat. Comprendre la place des différents acteurs (promoteurs, sportifs, mais aussi certaines femmes qui ont contribué par leur aide à structurer le mouvement. Qu'est ce que cela a changé dans la manière de s'organiser, qu'est ce que cela a facilité ou au contraire rendu plus difficile. Il faut penser également à situer les nouveaux acteurs et donner quelques éléments les concernant.

Matériel à disposition : Archive revue Second souffle,
Interview : Annette Berthe, Huguette Tanguy, Pierre Volait, Pierre Cochard, Claude Sugny

2^{ème} partie : de 67 à 77 : Tensions autour de l'institutionnalisation

Introduction partie 2

- L'institution et ses différentes logiques (1967-1972) (Sylvain Ferez, Gaël Villoing, Estelle Duval) **présentation le 25 mai**

L'organisation sportive, les compétitions (les premiers championnats, les jeux de St Etienne 1966 et 1970), les vellités présidentielles (provinciale et parisienne)... les conflits internes qui ne trouvent pas de moyens de régulation et qui amènent à la scission...

L'objectif est de montrer ici l'évolution de la Nouvelle fédération et les différentes logiques qui se mettent en place avec bien entendu les jeux de concurrence. Toujours sur l'évolution des pratiques, des acteurs (hommes et femmes) mais en repérant les éléments de continuité mais aussi de rupture. C'est la période où la fédération entre dans une logique de professionnalisation avec le futur recrutement d'un DTN, mais également l'heure d'une forte mobilisation des bénévoles. Plusieurs logiques sont présentes. D'un côté, on peut voir la volonté de se rapprocher de la logique sportive, mais reste également présente une approche rééducative et des ponts avec des initiatives dans l'institution scolaire (bien qu'annexe à la fédération) mais qu'il est important de situer avec le travail fait à Garches.

Il faut penser également à situer les nouveaux acteurs et donner quelques éléments les concernant.

Le matériel à disposition : Archive de second souffle, archive personnelles et données sur licenciés, Archives personnelles de Monique Pasqualini, de Maggy Pelletier

Interviews : Alain Henaert, Alain Siclis, Claude Sugny, Annette Berthe, Huguette Tanguy, Pierre Volait, Pierre Cochard, Christian Paillard (et séminaire Douard/Paillard)

Encadré sur Paillard, et Pascualini (Ruffié/Perera)

- La scission (1972 à 1977) (Anne Marcellini, Marie-Christine Courrouy-Michel) **présentation le 30 Mars**

Les mouvements provinciaux, l'association Stéphanoise, montpelliéraine... faire apparaître la diversité des gens qui se rattachent (ou se détachent) à ce mouvement (les kinés, les parents, les déficients, les prothésistes...). Avec exemple sur St Etienne, Montpellier et autres pour données de cadrage. Et la création d'handisport.

L'objectif ici est de discuter des différentes formes d'organisation qui se créent avec des objectifs pas toujours identiques. Ces différentes formes sont très certainement liées aux divers promoteurs (parents à Montpellier, pratiquants à la nouvelle fédération mais aussi à St Etienne, autres ?) et aux différents acteurs qui s'y impliquent (kiné, prothésiste). Cette période de tension et de concurrence débouche sur la demande ministérielle de regroupement des deux fédérations et de création de la FFH.

Il faut penser également à situer les nouveaux acteurs et donner quelques éléments les concernant.

Matériel à disposition : Archive second souffle, archive personnelle de Maggy Pelletier

Interviews : Alain Henaert, Alain Siclis, Claude Sugny, Annette Berthe, Huguette Tanguy, Pierre Volait, Pierre Cochard, Auburger, Christian Paillard, Courrouy, Rioufray, Deygars, Gérard Masson, Douard + Séminaire parents Montpellier, Séminaire Douard/Paillard

3^{ème} partie : 1977 à 1988 : La montée en puissance du modèle sportif

Introduction partie 3

- La sportivisation et la diffusion d'un modèle national au local : l'exemple du Club handisport de Montpellier (1977 à 1988) (Nathalie Leroux, Marie-Christine Courrouy-Michel, Estelle Duval), **présentation le 27 avril**

L'imposition d'un modèle sportif traditionnel, l'organisation des compétitions, la structuration locale. Le but dans ce chapitre est, à travers l'exemple du Montpellier Handisport, de comprendre la structuration du mouvement handisport sur le modèle sportif français au niveau national. Quelles transformations, et vers quelles formes se dirige le mouvement : entre autres vers l'Olympisme, et une reconnaissance des sportifs de la fédération. La FFH s'oriente alors vers la compétition. A travers les indicateurs de sportivisation (championnat, techniques d'entraînement, l'évolution des championnats sportifs) montrer la structuration du mouvement handisport entre autres à travers le Montpellier Handisport. Il paraît également important d'aborder la tentative de monter une Fédération pour déficients visuels sur des enjeux qui portent sur la question du sport et des loisirs.

Matériel à disposition : Archive second souffle + handisport magazine, Archives de Montpellier

Interviews : Concaud, Alain Henaert, Alain Siclis, Claude Sugny, Huguette Tanguy, Pierre Cochard, Auburger, Christian Paillard, Courrouy, Rioufray, Deygars, Gérard Masson, Douard + Séminaire parents Montpellier, Séminaire Douard/Paillard

Encadré sur Auburger (Lantz)

- La dynamique internationale (1977 ?- à 1988) (Damien Issanchou, Elise Lantz et Philippe Liotard) **Présentation le 30 mars**

La montée en puissance des Jeux Paralympiques, la volonté d'intégration des nouveaux publics aux Jeux qui aboutit en 1988 à la refondation de l'IPC. Nous sommes toujours ici dans une dynamique de sportivisation, mais l'on s'intéresse à son organisation internationale, à la place prise ou que vont prendre les nouveaux publics (déficients mentaux, sensoriels). Il serait intéressant ici de discuter aussi des avancées technologiques qu'explorent, mais aussi des primes olympiques qui vont venir transformer l'intérêt que portent certains sportifs et voir leur rôle dans la venue de nouveaux sportifs. C'est à partir de cette période également que les autres fédérations vont s'intéresser un peu plus aux sportifs handisports. Enfin, il y a des cas particuliers, comme Pistorius qu'il serait intéressant de discuter même si cela ne fait pas partie de la période tout comme la question de la médiatisation

Matériel à disposition : Handisport magazine

Interviews : Paillard, Siclis, Henaert, Masson, Auburger, Concaud, Deygars,

Encadré sur l'évolution des techniques internationale et performance (matérielle et entraînement) (Issanchou)

4^{ème} partie : depuis 1988 : de la reconnaissance sportive aux interrogations

Introduction partie 4

- Des régions avec des logiques différentes : la conquête des espaces Ultra marin : l'exemple de la Guadeloupe (Gaël Villoing, Sébastien Ruffié) **présentation le 17 février**
L'objectif de cette partie est de montrer comment cette logique nationale et internationale, de sportivisation, se traduit dans des espaces éloignés comme par exemple la Guadeloupe., structurés dans des logiques différentes. Comment se structure le mouvement en Guadeloupe (et ailleurs autre territoire Ultra marin), par quels acteurs, quels liens ont ils avec la métropole et la FFH ? Quelles sont les spécificités éventuelles, les difficultés. Penser à faire une partie de cadrage méthodologique sur l'intérêt du terrain Guadeloupéen pour éclairer à la fois la dispersion du mouvement et la difficulté d'imposer un modèle sportif unique (partie introductive)
Matériel à disposition : Archive locale, soleil kléré nou, Kahma, handicapable
Interviews : J. Rosier, sportifs et promoteurs guadeloupéens et éventuellement nationaux si données de cadrage

Encadré sur Molia Annick Mas (Villoing)

- Intégration des publics (Didier Séguillon, Nathalie Leroux) **(25 mai)**
Ce chapitre, le dernier de l'ouvrage, permet de faire un lien avec l'ouvrage de sociologie. Il importe ici, à travers les nouvelles déficiences (auditives, visuelles, IMC et projet éventuel pour la déficience intellectuelle entre autres) de discuter des bouleversements conduits par l'intégration de ces nouveaux publics au sein de l'organisation fédérale. Montrer que la problématique de l'intégration des nouveaux publics n'est pas nouvelle mais qu'elle s'exprime avec une intensité particulière dans cette phase.
Matériel à disposition : Archive handisport magazine
Interviews : Paillard, Séminaire Douard/Paillard, Masson, Concaud, Sarloute, Berthezène, Calvino, Roy Compte (Sport Adapté)

Encadré sur un acteur Sourd (Rubbens Alcais), (Séguillon)

Conclusion Générale

Postface

Autres données pour tous les chapitres : Journées d'étude.

Annexe 7

Ouvrage collectif de synthèse sur les travaux en sciences humaines et sociales autour de la Fédération Française Handisport (Santesih/FFH)

Titre proposé

Handisport : mouvement d'intégration

Dir. scientifique A. Marcellini & G. Villoing
Edition Téraèdre

Préface : Voir avec Patrick Fougeyrollas, Isabelle Ville ??

Préambule : introduction officielle par les acteurs institutionnels de la Fédération Handisport et les chercheurs des laboratoires Santesih et Actes

Introduction : Mais qui sont les sportifs Handisport ?

Cadrement sur les réalités actuelles des pratiques sportives des personnes handicapées (déficiences motrices, visuelles, auditives) dans et hors de la FFH : quels sports dans et hors de la fédé, qui pratique (âge, déficience) dans et hors de la fédé, quelles modalités de pratique dans et hors de la fédé ??

Un article sur la description des pratiques sportives des personnes handicapées en général et la spécificité des pratiques et des pratiquants handisport en 2000. (10 pages : 30 à 35 000 signes)

Maks Banens, Sylvain Ferez & Julie Thomas

- *A partir de l'exploitation des données de l'enquête nationale HID : description des pratiques sportives des personnes handicapées en France (Maks Banens, Université de Lyon) et l'analyse des données de la FFH : les adhérents de Handisport (Sylvain Ferez & Julie Thomas, Université de Montpellier 1)*

Première partie : La compétition et le spectacle sportif :

Partie sur l'analyse des réalités actuelles de l'organisation des pratiques sportives compétitives de haut niveau, la transformation des classifications de la logique médicale à la logique fonctionnelle et les discussions afférentes, le rapprochement entre olympisme et paralympisme et les revendications et discussions à ce sujet, et la part des médias dans la construction de l'image du mouvement handisport et de sa visibilité

- Un article de David Howe (Leicester) puis Anne Marcellini sur les classifications et les problèmes de classifications (35 000 signes)
- Jeux Olympiques et jeux paralympiques : quelles relations au 21^{ème} siècle ? (Otto Schantz et Athanasios Pappous ?) (35 000 signes)

- La couverture médiatique des Jeux paralympiques : discours et images des sportifs Handisport (Eric De Léséleuc & Athanasios Pappous & Damien Issanchou & Otto Schantz) (30 à 35 000 signes)
- **Entretien avec la Direction Technique Nationale FF Handisport (M. Minier) (10 000 signes)**

Deuxième partie : L'invention et l'innovation : nouveaux sports et inventions techniques et réglementaires

Partie qui doit mettre en évidence la créativité du monde handisport dans l'invention de nouvelles activités sportives ou dans l'innovation technique pour montrer comment cela permet l'accès de certains publics soit à de nouvelles pratiques et modalités de pratique, soit de nouveaux publics à des pratiques qui leur sont spécifiques

- De l'adaptation des sports à l'invention de nouveaux sports (Gilles Bui-Xuan et Sébastien Ruffié & Didier Séguillon)
- Goal ball et Torball (Gilles Bui-Xuan & Deleuze, article de C&C à reprendre)
- Les innovations technologiques pour le ski handisport et l'accès à la pratique : sport de compétition, sport loisir, sport familial, tourisme sportif (Jean Marc Barbin et Nathalie Le Roux ?)
- Les sports de pleine nature : de la demande sociale à l'implication institutionnelle : **entretien avec le Conseiller Technique National, FF Handisport des sports de pleine nature (Cédric Garreau)**

Troisième partie : L'intégration : du regroupement sportif à l'intégration sociale ?

Partie qui interroge la dynamique « d'intégration » du mouvement handisport : intégration de nouveaux publics dans la fédé, de nouvelles régions, mais aussi participation de la fédération à l'intégration des sportifs handicapés dans le monde sportif ordinaire (section handisport dans les clubs ordinaires, et des athlètes de haut niveau dans les pôles d'entraînement de haut niveau), et les problèmes paradoxaux que cette réussite de l'intégration pose à la fédé

- L'importance des politiques publiques dans l'évolution de la FFH, Mai-Anh Ngo & Anne Marcellini (GREDEG, Université de Nice, CNRS, FFH)
- Encadré : article le monde.fr de Anne Marcellini, Université Montpellier 1
- *L'intégration des sportifs sourds : des identités groupales au regroupement institutionnel* (Le regroupement actuel des sourds à handisport : discours et pratiques actuels) (Didier Séguillon, puis Mai-Anh Ngo)
- Le Handisport Guadeloupéen : ou la question d'une organisation insulaire outre-atlantique (Gael Villoing et Sébastien Ruffié & Eric Perera, Université Antilles Guyane)

- La place de Handisport dans le monde sportif français : quelles relations avec les autres fédérations sportives françaises ? **entretien avec Jean Paul Moreau, élu de la FF Handisport**

Conclusion

Sport, vie sociale, citoyenneté et handicap : **entretien avec Gérard Masson (Président de la FFH)**

Annexe 8



UPRESS-EA n°3596
<http://calamar.univ-ag.fr/uag/staps/research.htm>



www.cr-oih-guadeloupe



JE n°2516 – www.santesih.com E.D. n°60
Territoires, Temps, Sociétés et Développement

Rencontres sur le handicap

**Mardi 17 mai 2011
14h00 à 17h00
UFR STAPS, UAG**

**Professeur FOUGEYROLLAS
Université de LAVAL – Québec
Directeur de l'IRDPQ**

Le processus de production du handicap

**Directeur de l'Observatoire des
Inadaptations et des Handicaps (CR-OIH)
*Le secteur de prise en charge du
handicap en Guadeloupe***

**Professeur Anne MARCELLINI
Université de Montpellier 1
Directrice de l'équipe de recherche SantéSih
*La place du sport dans les dynamiques
d'intégration sociale***

**Gaël VILLOING, Doctorant
Université de Montpellier et UAG
*Le développement de l'offre sportive en
direction des personnes déficientes
physiques en Guadeloupe***

**Jeudi 19 mai 2011
8h30 à 13h00
Amphithéâtre de l'UFR
de Médecine, UAG**

**Allocution du Vice-président
du pôle l'UAG Guadeloupe
Professeur JANKY**

**Allocution de la Vice-présidente
de l'URIOPSS/CR-OIH
Madame FRANCIUS-FIGUERES**

**Professeur FOUGEYROLLAS
*L'accessibilité et le handicap***

**Madame Solange LEBLANC
Secrétaire générale de l'association
« Plaidoyer pour une Guadeloupe
rendue accessible à tous »
*L'accessibilité en Guadeloupe***

**Madame Maryse JEAN
Directrice de la MDPH
*La MDPH et l'accessibilité***



Accès aux handicapés : le campus peut mieux faire

Nicomède GERVAIS | France-Antilles Guadeloupe | 30.05.2011



Patrick Fougeyrollas avec en mains son guide pratique de l'accessibilité universelle. (Roberto Birhus)

Le professeur Patrick Fougeyrollas a mené une expertise d'accessibilité de certains bâtiments de l'université. Globalement, les normes sont respectées, mais il reste des aménagements à réaliser.

L'expertise a été menée dans le cadre d'un projet de recherche avec Sébastien Ruffié, maître de conférence en Sciences et techniques d'activités physiques et sportives (Staps). La loi sur l'accessibilité stipule que les locaux devant recevoir du public doivent respecter certaines normes d'accessibilité, et ce avant le 1er janvier 2011.

Apparemment, sur le campus de Fouillole, une large réflexion a été menée et conduite à son terme. Un audit a testé l'accessibilité des bâtiments et deux infrastructures ont été visitées : la faculté de médecine (bâtiment pédagogique) et la bibliothèque universitaire (qui reçoit beaucoup d'étudiants) par le professeur Patrick Fougeyrollas. Docteur en anthropologie de l'université de Laval, au Québec, Patrick Fougeyrollas est spécialisé dans l'étude du phénomène de construction sociale du handicap. Pour lui, il est important d'avoir une approche d'ensemble. Il faut penser aux personnes en fauteuil roulant, et à celles qui ont des problèmes pour marcher. Les rampes ne sont pas toujours équipées de mains courantes. Il est nécessaire d'installer des barres d'appui dans les toilettes et il relève que souvent certains éléments de commodités ne sont pas à la bonne hauteur, etc.

Ce spécialiste en accessibilité milite pour une bonne signalisation à l'entrée des bâtiments. Pour les personnes malvoyantes, il suggère des chemins bien tracés sur le sol, soit de façon tactile pour les cannes, soit avec des couleurs fluorescentes. Pour ce qui est de la sécurité pour les personnes sourdes, il propose des stroboscopes : des avertisseurs visuels parce qu'elles ne peuvent pas entendre les alarmes.

Améliorer les conditions des personnes handicapées

Au Québec, il a élaboré un guide pratique de l'accessibilité universelle avec un ensemble de fiches techniques pour les personnes de la mission handicap qui se préoccupent de l'accessibilité. Elles ne remettent pas en question les diagnostics, mais incitent à aller plus loin pour améliorer les conditions des personnes à mobilité réduite et les autres.

Le Pr Patrick Fougueyrollas estime que l'accessibilité est une question de bonnes pratiques et qu'il faut avoir une perspective qui tient compte de tous les types d'incapacité : motrice, visuelle, auditive. Il est pour la simplification des messages permettant de s'orienter dans l'espace et de faciliter l'inclusion des étudiants. À l'UAG, sur le campus de Fouillole, on dénombre un étudiant déficient visuel, deux déficients auditifs et un déficient moteur.

- Réduire les obstacles

En Guadeloupe, il s'avère que les trottoirs ne sont pas adaptés aux handicapés, qu'il y a de nombreux emplacements pour stationner, mais qu'ils ne sont ni respectés ni bien signalés. Il reste donc beaucoup à faire dans le domaine de l'accessibilité.

Le professeur Patrick Fougueyrollas affirme qu'il faut effectuer un diagnostic et se fixer des objectifs de réduction des obstacles. Les pays où l'accessibilité est la plus respectée sont les pays scandinaves, les États-Unis et l'Allemagne.

[Article précédent](#)
[Le Medef mise sur les formations en ...](#)

[Article suivant](#)
[J'ai pensé à mon AVENIR et j'ai ...](#)

Annexe 9



UPRESS-EA 3596 -
<http://calamar.univ-ag.fr/uag/staps/recherche.htm>



JE 2516 - www.santesih.com
ED 60 « Territoires, Temps, Sociétés et Développement »

JOURNEES D'ETUDES : « Le mouvement handisport : historique, enjeux et perspectives... »

Date : 26 et 27 octobre 2011

Lieu : FFH, Résidence Internationale de Paris, 42 rue Louis Lumière, Paris 20ème

Objectifs :

L'enjeu de ces journées d'études est de réunir des acteurs « historiques » de la FFH, des dirigeants et cadres actuels de cette fédération, ainsi que des chercheurs en sociologie et en histoire ayant travaillé sur le sport et le « handicap » afin :

- 1) Premièrement, de réunir des archives écrites (documents administratifs, brochures, correspondances, photographies, etc.) et de produire des archives orales grâce à l'enregistrement audio-visuel de témoignages sur l'histoire de la FFH.
- 2) Deuxièmement, présenter des analyses socio-historiques sur les enjeux liés à l'émergence, au développement et aux transformations du mouvement « Handisport ».

Cette articulation visera à produire une réflexion et des données historiques évitant les avatars de l'historiographie en échappant à la fois aux pièges de l'histoire « officielle » (qui se transmet oralement, sans contrôle des données) et aux illusions qui peuvent être créées par la référence exclusive au genre autobiographique (et aux récits de parcours individuels contés à la manière des épopées héroïques ou des « belles histoires » qui vont avec).

Trois modes d'entrée sont ainsi retenus, qu'il conviendra d'articuler :

1) Celui d'une *histoire institutionnelle*, s'intéressant à l'émergence et au développement des organisations, de leurs réseaux et de leurs soutiens. Il s'agira notamment ici de repérer des stades ou des étapes de croissance et de structuration. Cette entrée conduira par ailleurs à être particulièrement attentif aux acteurs engagés, à leurs caractéristiques, aux formes et aux motifs de leurs investissements. Bien que plus spécifiquement centrée sur les fondateurs, les responsables et les dirigeants, cette histoire institutionnelle évaluera l'impact des changements organisationnels sur le renouvellement des publics.

2) Celui d'une *histoire des usages et des techniques*, s'intéressant aux pratiques sportives. L'enjeu sera ici de repérer l'évolution des conditions de pratique, mais aussi les étapes de transformation des modes de pratiques (techniques), de leurs supports (matériels) et de leur encadrement (préparation, entraînement, etc.). Cette perspective obligera à analyser les logiques d'innovation et de



Le projet de « Réseau de recherche et de développement sur les activités corporelles dans le secteur du handicap et de la perte d'autonomie » est financé par la Caisse Nationales de Solidarité et pour l'Autonomie, la DRESS-MIRE, Le Ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville, Ministère du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat, Ministère de la Santé et des Sports.

développement des pratiques considérées, notamment dans leurs dynamiques propres et dans leurs interactions avec d'autres espaces sociaux.

3) Celui d'une *histoire des représentations et des mentalités*, s'attachant d'un côté à saisir l'apparition et le devenir d'une culture spécifique au mouvement (lié à une communauté sportive spécifique, dotée d'une mentalité et de repères symboliques partagés), et de l'autre à évaluer l'impact de ce dernier sur les mondes sociaux environnants (via le monde médiatique notamment). L'enjeu sera ainsi à la fois de comprendre le type de transformations que la participation au mouvement engendre sur le regard que les pratiquants portent sur eux-mêmes (mécanisme d'acculturation lié à la construction d'une identité « Handisport »), mais aussi d'appréhender l'effet de la visibilité sociale des pratiques qu'il organise sur le reste des agents sociaux (et donc interroger l'impact qu'a eu la visibilité sociale du « sport pour personnes handicapés » sur l'évolution des mentalités).

PROGRAMME DE LA JOURNEE DU 26 OCTOBRE

8h : ACCUEIL

8h15-8h30 : OUVERTURE de la journée (G. Masson, S. Ruffié et S. Ferez)

8h30-9h :

« *Histoire du "handicap" : les enjeux d'une histoire des associations pour "personnes handicapées"* », Intervention introductive d'Emmanuelle Fillion Sociologue, Maître de conférence à l'université de Brest.

9h-9h15 : PAUSE

9h15-12h15 :

« *Précurseurs, pionniers et figures emblématiques de la FFH et de ses comités régionaux* » (témoignages).

Table ronde avec Annette Berthe, Huguette Tanguy, Maguy Pelletier, Pierre Volait, Charles Deygars et Alex Margueritte (modérée par Philippe Liotard).

REPAS

14h-16h :

« *Réseaux, supports et soutiens dans l'organisation du sport pour les personnes handicapées* » (témoignages).

Table ronde avec Huguette Tanguy, Maguy Pelletier, André Auberger, Claude Sugny, Michel Douard et Jean Rosier (modérée par Anne Marcellini).

16h-16h30 : PAUSE

16h30-18h30 :

« *Structuration nationale et structuration locale : enjeux pour une histoire* » (modération : A. Lomo Myazhiom). Dans le prolongement des tables rondes de la journée, les chercheurs exposeront des données sur la structuration nationale et la structuration locale du mouvement étudié. Ils se risqueront ensuite à quelques pistes d'analyse sur les dynamiques de ces deux types de structuration, sur leurs logiques propres et sur celles de leurs éventuelles articulation.

Sylvain Ferez (Maître de Conférence, Université Montpellier 1)

Sébastien Ruffié (Maître de Conférences, Université des Antilles-Guyane)

Anne Marcellini (Maître de conférences, Université Montpellier 1)

Gaël Villoing (Doctorant, Université Montpellier 1 et Université Antilles-Guyane)



Le projet de « Réseau de recherche et de développement sur les activités corporelles dans le secteur du handicap et de la perte d'autonomie » est financé par la Caisse Nationales de Solidarité et pour l'Autonomie, la DRESS-MiRe, Le Ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville, Ministère du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat, Ministère de la Santé et des Sports.

PROGRAMME DE LA JOURNEE DU 27 OCTOBRE

9h : ACCUEIL

9h15-9h45 :

Présentation et projection d'un film réalisé à Garches par Monique Pasqualini (pour un colloque médical).

9h45-10h : PAUSE

10h-12h :

« Visibilité sportive, visibilité collective et déficiences » (témoignages).

Table ronde avec André Hennaert, Bernard Courbariaux, Jean-François Labbès, Michèle Sarloute, Christian Paillard et Jean Minier (modérée par Didier Séguillon).

REPAS

13h45-15h45 :

« *Problématique de l'intégration : enjeux et perspectives* » (modération : Sébastien Ruffié). Dans le prolongement de la table ronde du matin, les chercheurs présenteront ici quelques pistes d'analyse sur l'intégration sociale des personnes handicapées, ainsi que sur les questions posées par l'intégration successive des différents publics au sein d'Handisport.

Didier Séguillon (Docteur, Maître de conférences, Université Paris X-Nanterre)

Aggée Lomo Myazhiom (Maître de conférences, Université de Strasbourg)

Philippe Liotard (Maître de conférences, Université Claude Bernard, Lyon 1)

Damiens Issanchou (Doctorant, Université Montpellier 1)

15h45-16h : PAUSE

16h-18h :

Synthèse de la journée et table ronde conclusive modérée par Jean-François Ravaud (Directeur de l'IFR-Handicap, CERMES, INSERM) avec : 1) André Auberger, Gérard Masson, Jean Rosier et Alex Marguerite ; 2) Philippe Liotard, Anne Marcellini, Didier Séguillon, Jacques Defrance et Aggée Lomo Myazhiom.



Le projet de « Réseau de recherche et de développement sur les activités corporelles dans le secteur du handicap et de la perte d'autonomie » est financé par la Caisse Nationales de Solidarité et pour l'Autonomie, la DRESS-MiRe, Le Ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville, Ministère du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat, Ministère de la Santé et des Sports.

Annexe 10

CONTRAT D'ÉDITION

Entre les soussignés : Sylvain Ferez, 37 rue des Pénitents – 34750 Villeneuve-les-Maguelonne, et Sébastien Ruffié, 545 route de Letaye – 97160 Le Moule, ci-après dénommés les auteurs, d'une part, et

TÉRAÈDRE Publishing, SARL au capital de 20 000 €, 48 rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie 75004 Paris, représenté par son gérant, Jean Ferreux, ci-dessous dénommé l'éditeur, d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 – Apport des auteurs

Les auteurs cèdent à l'éditeur, qui accepte pour lui-même et ses ayants droit, dans les termes des dispositions ci-après énoncées, le droit exclusif d'exploiter leurs droits patrimoniaux, sous toutes formes, en toutes langues et en tous pays, sur l'ouvrage dont ils ont assuré la co-direction, ci-après dénommé l'œuvre, qui a pour titre provisoire *Histoire de l'organisation du sport pour "handicapés" en France. Sports et handicaps 1*.

Cet ouvrage sera publié dans la collection **Passage aux Actes**, dont l'objet est de mettre à la disposition des lecteurs des ouvrages collectifs qui ne soient pas une simple addition de textes, mais présentent une unité certaine. Compte tenu néanmoins de la difficulté pour que de tels ouvrages rencontrent leur public, ils ne pourront être publiés qu'avec l'aide financière de tiers (CNL, universités, laboratoires de recherche ou collectivités territoriales, etc.).

Article 2 – Apport de l'éditeur

De son côté, l'éditeur s'engage à assurer à ses frais l'impression de cet ouvrage, et sa distribution en librairie et sur son site internet, et s'emploiera à lui procurer, par une diffusion dans le public et auprès des tiers susceptibles d'être intéressés, les conditions favorables à son exploitation sous toutes ses formes.

Article 3 – Durée de la cession

La présente cession est consentie pour avoir effet en tous lieux, pour tous les pays et toutes les langues, et pour tout le temps que durera la propriété littéraire des auteurs et de leurs ayants droit, d'après les législations tant française qu'étrangères et les conventions internationales, actuelles ou futures, y compris les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Article 4 – Étendue de la cession

Les auteurs cèdent expressément à l'éditeur, outre le droit d'édition, tous les droits patrimoniaux d'adaptation, de reproduction et de représentation afférents à l'œuvre, à l'exception toutefois des droits d'adaptation audiovisuelle qui feront l'objet d'un contrat écrit distinct.

Dans le cas de cessions ou d'autorisations sur les droits mentionnés ci-dessus consenties par l'éditeur à des tiers, l'éditeur devra verser cinquante pour cent (50 %) des sommes encaissées en contrepartie de ces cessions ou autorisations.

Les auteurs s'engagent à communiquer à l'éditeur toutes demandes qui leur seraient adressées par un tiers en vue de l'acquisition des droits sur l'œuvre pour toute adaptation, reproduction ou représentation. De son côté l'éditeur s'engage à informer les auteurs de toute cession qu'il serait amené à consentir en exécution du présent article.

Au cas où le présent contrat se trouverait résilié pour quelque motif que ce soit, cette résiliation serait sans influence sur la validité des cessions ou autorisations sur les droits de reproduction, d'adaptation et de représentation antérieurement consenties par l'éditeur à des tiers et dont les auteurs auront été informés conformément à ce qui est prévu à l'alinéa ci-dessus.

Paraphes des signataires

SF S2

Article 5 – Garanties données par les auteurs

Les auteurs garantissent à l'éditeur la jouissance entière et libre de toute servitude des droits cédés, contre tous troubles, revendications et évictions quelconques.

Ils déclarent expressément disposer des droits cédés par le présent contrat et que l'œuvre n'a fait l'objet d'aucun contrat d'édition encore valable et n'entre pas dans le cadre d'un droit de préférence, tel qu'il est désigné à l'article L. 132-4 du Code de la propriété intellectuelle que les auteurs déclarent parfaitement connaître, accordé antérieurement par lui à un autre éditeur.

Article 6 – Remise du manuscrit

Les auteurs remettront leur manuscrit définitif, sous forme papier et électronique, au plus tard le 31 décembre 2012, pour une publication prévue au printemps 2013. En outre, ils s'engagent, pendant toute la durée du présent contrat, à fournir à l'éditeur toutes les informations nécessaires à la mise à jour du site internet.

Article 7 – Épreuves et corrections

Les auteurs donneront leur « Bon à tirer ».

Article 8 – Prérogatives de l'éditeur

Les décisions suivantes seront prises par l'éditeur seul en tenant compte de l'intérêt commun des parties : format ; présentation et couverture ; prix de vente (le prix de vente des exemplaires, choisi initialement par l'éditeur, pourra être modifié par lui en fonction de la conjoncture économique, l'éditeur devant alors en informer les auteurs) ; date de mise en vente ; édition sous d'autres formes que l'édition courante ; cession des droits énumérés à l'article 4 du présent contrat ; rédaction et diffusion d'un prière d'insérer, et plus généralement de toutes annonces publicitaires par tous supports.

L'éditeur informera les auteurs de l'ensemble des décisions mentionnées ci-dessus. Les textes de présentation et de couverture seront adressés à les auteurs sur sa demande. L'éditeur adressera également aux auteurs, sur leur demande, la photocopie des déclarations de dépôt légal.

Article 9– Tirage

Le tirage de la première édition sera fonction des commandes passées par les libraires, et au minimum de cent exemplaires. Les réimpressions seront décidées par l'éditeur seul, en fonction des possibilités commerciales.

Article 10 – Exemplaires d'auteur

Les auteurs disposeront chacun gratuitement, sur le premier tirage de l'édition courante de dix exemplaires, destinés à leur usage personnel, ne pouvant donner lieu à des opérations commerciales. Les exemplaires qu'ils désireraient en plus de ceux-ci leur seront facturés avec 40 % de remise sur le prix de vente au public. Ces exemplaires ne pourront être mis en vente par les auteurs dans le commerce. Les auteurs pourront également acquérir aux mêmes conditions toutes les autres publications de l'éditeur.

Article 11 – Cas de destruction, détérioration ou disparition des exemplaires

L'éditeur ne pourra être tenu pour responsable, en cas d'incendie, d'inondation ou de tout autre cas accidentel ou de force majeure ayant pour conséquence la destruction, la détérioration ou la disparition de tout ou partie des exemplaires en stock.

Paraphes des signataires

JF SQ	
-------	--

Article 12 – Rémunération des auteurs

Pour prix de la cession d'édition consentie ci-dessus, les auteurs recevront ensemble 10 % (dix pour cent) sur les exemplaires de l'édition courante (droits calculés sur le prix de vente H.T. au public des exemplaires vendus). Si les auteurs entendent partager tout ou partie des leurs droits avec les collaborateurs de l'ouvrage, ils devront en informer l'éditeur par lettre simple, qui sera considérée comme avenant au présent contrat, en indiquant les bénéficiaires (avec leurs adresses et numéros de Sécurité sociale). Toute autre exploitation de l'œuvre effectuée par l'éditeur sera rémunérée aux auteurs en vertu des dispositions prévues à l'article 4 du présent contrat. Il en sera de même pour toute exploitation de l'œuvre effectuée par un autre que l'éditeur.

Par ailleurs, le Code de la propriété intellectuelle prévoyant une rémunération pour reprographie, les parties conviennent expressément, pour la durée du présent contrat, de partager cette rémunération pour moitié, en raison du préjudice commun qui leur est causé par l'utilisation privée des techniques de reprographie.

Article 13 – Comptes

L'ensemble de la rémunération due aux auteurs en vertu de l'article 12, ainsi que les sommes dues au titre de l'article 4 feront l'objet d'un arrêté de comptes annuels au 30 septembre de chaque année. Ces sommes seront payables aux auteurs entre le 1^{er} avril et le 30 avril suivants. Cependant, l'éditeur ne sera pas tenu d'adresser de relevé de comptes aux auteurs si l'ouvrage a été publié depuis moins de six mois. Par ailleurs, l'éditeur s'engage à fournir aux auteurs, sur leur demande, un estimatif trimestriel des ventes de l'ouvrage.

Article 14 – Ayants droit

Le présent contrat, dans son intégralité, engage les héritiers et tous ayants droit des auteurs qui devront, dans la mesure du possible, se faire représenter auprès de l'éditeur par un mandataire commun.

Article 15 – Attribution de compétence

Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution du présent contrat, il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux compétents de Paris.

Fait à Paris, en trois exemplaires, le 21 février 2012.

Les auteurs

L'éditeur

Paraphes des signataires

SF	on	1
----	----	---